



The European Agricultural Fund for Rural Development:
Europe investing in rural areas



RÉGION
AQUITAINE

Rapport annuel de mise en œuvre

France - Rural Development Programme (Regional) - Aquitaine

Rapport annuel de mise en œuvre	
Période	01/01/2017 - 31/12/2017
Version	2017.1
Statut - Nœud actuel	Accepté par la CE - European Commission
Référence nationale	
Date d'approbation par le comité de suivi	28/06/2018

Version du programme en vigueur	
CCI	2014FR06RDRP072
Type de programme	Programme de développement rural
Pays	France
Région	Aquitaine
Période de programmation	2014 - 2020
Version	6.0
Numéro de la décision	C(2017)4416
Date de la décision	21/06/2017
Autorité de gestion	Région Nouvelle-Aquitaine
Organisme de coordination	Mission de coordination des organismes payeurs (MCFA)

Table des matières

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS.....	4
1.a) Données financières.....	4
1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées.....	4
1.b1) Tableau récapitulatif.....	4
1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire.....	10
1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F.....	32
1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif].....	34
1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes.....	34
1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries).....	37
2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION.....	38
2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.....	38
2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).....	38
2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).....	39
2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.....	41
2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.....	42
2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).....	42
2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).....	43
3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES.....	44
3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme.....	44
3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces.....	45
4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME.....	47
4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action.....	47
4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau).....	47
4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action.....	48
4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission].....	48

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE.....	52
6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES	53
7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME.....	54
8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013	55
9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION.....	57
10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013].....	58
11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES.....	59
Annexe II	60
Documents	67

1. INFORMATIONS CLÉS SUR LA MISE EN ŒUVRE DU PROGRAMME ET SES PRIORITÉS

1.a) Données financières

Voir les documents joints

1.b) Indicateurs communs et spécifiques au programme et valeurs cibles chiffrées

1.b1) Tableau récapitulatif

Domaine prioritaire 1A						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,06	4,76	1,26
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1B						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					20,00
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 1C						
Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
	2014-2017					
	2014-2016					
	2014-2015					

Domaine prioritaire 2A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)		2014-2017	6,54	79,55	3,65	44,40	8,22
		2014-2016	4,00	48,65	0,93	11,31	
		2014-2015	2,70	32,84	0,53	6,45	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 592 364,24	19,79	563 269,14	7,00	8 047 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	71 314 808,11	59,80	31 670 264,35	26,56	119 254 717,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 833 041,80	49,82	1 217 055,59	33,08	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 132,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	74 740 214,15	56,21	33 450 589,08	25,16	132 962 264,00

Domaine prioritaire 2B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)		2014-2017	4,69	84,38	2,01	36,16	5,56
		2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	23 597 957,27	34,32	14 900 992,13	21,67	68 750 000,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	23 597 957,27	34,32	14 900 992,13	21,67	68 750 000,00

Domaine prioritaire 3A

Domaine prioritaire 3A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)		2014-2017	0,49	26,45	0,26	14,03	1,85
		2014-2016	0,20	10,80	0,01	0,54	
		2014-2015	0,02	1,08			
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 396,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 370 649,00	24,98	2 337 780,07	24,63	9 490 566,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	14 867 543,91	33,23	7 861 941,48	17,57	44 735 849,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 094,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	17 238 192,91	30,52	10 199 721,55	18,06	56 484 905,00

Priorité P4							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)		2014-2017			4,56	32,00	14,25
		2014-2016					
		2014-2015					
T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)		2014-2017			0,27	1,89	14,31
		2014-2016					
		2014-2015					
T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)		2014-2017			12,68	88,61	14,31
		2014-2016			9,13	63,80	
		2014-2015			9,13	63,80	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 104 195,38	30,40	2 688 586,09	8,98	29 951 887,00
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 633 790,02	29,13	11 265 850,36	17,61	63 975 117,00
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 707 147,54	72,31	8 418 493,39	17,54	48 000 000,00
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,33
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	167 488 926,22	51,46	167 418 192,95	51,44	325 471 648,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	229 934 059,16	49,18	189 791 122,79	40,59	467 531 985,33

Domaine prioritaire 5A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)		2014-2017					0,53
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00

Domaine prioritaire 5C							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)		2014-2017					10 000 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00

Domaine prioritaire 5E							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)		2014-2017			4,24	82,49	5,14
		2014-2016			1,40	27,24	
		2014-2015			1,00	19,46	
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	134 573 709,29	86,66	63 564 848,95	40,93	155 283 018,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	134 573 709,29	86,66	63 564 848,95	40,93	155 283 018,00

Domaine prioritaire 6A							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)		2014-2017					25,00
		2014-2016					
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00

Domaine prioritaire 6B							
Nom de l'indicateur cible		Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					130,00
		2014-2016					
		2014-2015					
T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)		2014-2017					30,34
		2014-2016					
		2014-2015					
T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)		2014-2017			112,29	156,60	71,70
		2014-2016			112,29	156,60	
		2014-2015					
Mesure	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 746 809,40	4,97	0,00	0,00	55 288 190,00
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 931 818,31	7,61	632 327,19	0,98	64 767 547,00
Total	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	7 678 627,71	6,40	632 327,19	0,53	120 055 737,00

1.c) Informations clés sur la mise en œuvre du PDR sur la base des données issues des points a) et b) par domaine prioritaire

Éléments introductifs

L'année 2017 est la quatrième année de la programmation 2014-2020 représentant la moitié de la période. Les difficultés de démarrage liées notamment à l'adoption tardive des programmes ou encore aux problématiques d'instrumentation informatique des dispositifs ont largement retardé les premières réalisations du Programme de Développement Rural (PDR) Aquitaine.

Le rapport de mise en œuvre (RAMO) portant sur l'année 2016 comprenait une partie consacrée à l'évaluation intermédiaire du programme. Ce RAMO a permis d'esquisser des premiers éléments de perspectives sur l'impact du FEADER en Aquitaine grâce notamment aux données liées à la programmation des dossiers. Ces impacts devront être confirmés et complétés lors du prochain RAMO renforcé prévu sur l'année 2018.

Pour autant, le présent rapport est le premier permettant de constater un certain nombre d'avancées dans la mise en œuvre effective des dispositifs. En effet, les modifications de programme de fin d'année 2016 dans le cadre de la fusion des Régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes ont contribué à la simplification des dispositifs et à l'accélération de leur mise en œuvre. De plus, le PDR Aquitaine est un des programmes les mieux instrumentés au niveau national ayant permis d'avoir un taux de paiement relativement élevé dès la fin d'année 2016 qui s'apprécie significativement à la lecture des tableaux annexés au présent rapport.

Ce constat est particulièrement notable sur les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers. Les dispositifs LEADER et de développement rural, plus complexes dans leur mise en œuvre et lancés tardivement, accusent quant à eux un retard important qui sera à résorber en partie en 2018 et courant 2019.

Enfin, la modification stratégique de fin d'année 2017, préparée durant toute l'année avec le partenariat et les services de la Commission européenne, a elle aussi contribué à la simplification du PDR Aquitaine. L'autorité de gestion a fait le choix de fermer plusieurs dispositifs dans le cadre du PDR. Ce choix s'est orienté sur des dispositifs représentant un nombre réduit de dossiers et à plus faibles enjeux financiers. Ils ont, pour autant, continué d'exister à travers d'autres sources de financement de la Région ou d'autres financeurs, car répondant à des besoins réels au niveau du territoire aquitain. Cette décision a notamment permis de concentrer les capacités administratives de la Région et des services instructeurs délégués sur un nombre restreint de dispositifs dans le but d'accélérer la mise en œuvre et notamment les paiements aux bénéficiaires.

Précisions sur les données quantitatives présentées dans le rapport de mise en œuvre portant sur l'année 2017 :

L'autorité de gestion souhaite attirer l'attention de la Commission européenne sur plusieurs éléments :

- Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014 (règlement de mise en œuvre 216/2018), l'autorité de gestion a souhaité utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement dans le RAMO 2017. Ainsi, la comparaison des données de ce RAMO avec les précédents RAMO qui intégraient uniquement les dossiers soldés (paiements à plus de 80% par rapport aux montants engagés), doit tenir compte de cette nouvelle méthode.
- La disponibilité des données liées aux indicateurs RAMO dans les logiciels de gestion OSIRIS et ISIS est toujours incomplète notamment sur les dossiers 2014, 2015 et 2016 qui constituent le panel

majoritaire de ce rapport. Aussi, cela a nécessité un important travail de reconstitution manuelle des données pour un nombre significatif de dossiers. Ce travail a pu générer quelques erreurs sans toutefois entâcher la fiabilité des données constitutives du présent RAMO.

- Les données quantitatives (programmation, engagement, paiement) fournies dans cette section s'arrêtent au 31/12/2017. Elles peuvent parfois être complétées par des données 2018, identifiées en tant que telles, lorsque ces compléments permettent d'apporter quelques explications complémentaires sur les retards de mise en œuvre.

1. Etat d'avancement de la programmation 2014-2020 : années 2014, 2015 2016 et 2017

Malgré les retards de la programmation 2014-2020, la mise en œuvre des dispositifs du PDR Aquitaine sur le territoire a progressé de manière significative en 2017 et a permis :

- l'engagement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDR Aquitaine de 487,76 M€ (cf. Tableau Section 1b1) répartie comme suit au sein des priorités et domaines prioritaires :
 - 20,16 % sur la priorité 2 dont 15,32 % sur le domaine prioritaire 2A et 4,84 % sur le domaine prioritaire 2B,
 - 3,53 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A,
 - 47,15 % sur la priorité 4,
 - 27,59 % sur la priorité 5 en totalité sur le DP 5E.
 - 1,57 % sur la priorité 6 en totalité sur le DP 6B
- le paiement d'une dépense publique totale pour l'ensemble du PDR Aquitaine de 277,25 M€ répartie comme suit au sein des priorités et domaines prioritaires :
 - 17,44 % sur la priorité 2 dont 12,07 % sur le domaine prioritaire 2A et 5,37 % sur le domaine prioritaire 2B,
 - 3,68 % sur la priorité 3 entièrement sur le domaine prioritaire 3A,
 - 55,73 % sur la priorité 4,
 - 22,93 % sur la priorité 5 en totalité sur le domaine prioritaire 5E,
 - 0,23 % sur la priorité 6 en totalité sur le domaine prioritaire 6B.

Durant cette période, 36 TO ont été lancés sur le PDR Aquitaine soit 294,61 M€ de FEADER programmés.

En annexe de ce rapport un tableau détaille les dispositifs d'aide déjà lancés par année et par domaine prioritaire.

1.1 Etat d'avancement de la Priorité 1 - Favoriser le transfert de connaissances et l'innovation dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie, ainsi que dans les zones rurales

La priorité 1 est une priorité transversale que plusieurs dispositifs aquitains viennent impacter.

- **Domaine Prioritaire 1A - Favoriser l'innovation, la coopération et le développement de la base de connaissances dans les zones rurales**

Ce domaine prioritaire concerne les mesures 1 et 16 activées dans le cadre du domaine prioritaire 1A (TO 1.2; 16.1 et 16.4) et la mesure 16 activée dans le cadre du domaine prioritaire 1B (1.2 ; 16.1 et 16.4).

Seul le TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information a été lancé en 2015.

Ce TO a connu 2 années de programmation (2015 et 2016). Les dossiers retenus au titre des appels à

projets 2015 et 2016 correspondent à des actions d'information ou de démonstration sur l'ensemble des filières du territoire aquitain : viande, lait, fleurs et plantes, fruits et légumes, viticulture, palmipèdes gras, etc. Les projets retenus sont portés par des structures de développement agricoles, dont les chambres d'agriculture pour près d'1/3 des dossiers.

Les dossiers programmés ont pour public cible quasi exclusivement des agriculteurs. Dans 30% des cas les actions sont ouvertes à des techniciens agricoles ou autres acteurs de la filière. Seuls 2 dossiers programmés touchent un public de propriétaires ou techniciens forestiers.

Plus de la moitié des actions concerne la préservation de l'environnement en publiant des informations sur des données techniques pour accompagner les agriculteurs dans des pratiques plus durables. ¼ des actions de diffusion ou d'information portent sur des données technico-économiques d'une filière et ¼ porte sur des aspects techniques autres que strictement environnemental (souvent des aspects d'innovation en agriculture).

La moitié des actions programmées consiste en la publication de brochures papier, de publication sur internet, etc. L'autre moitié concerne des actions de démonstration avec réunion sur le terrain en condition de production. Plus particulièrement 4 actions concernent de l'achat d'espace dans la presse pour communiquer sur une pratique particulière et 10 actions concernent des réunions en salle du type « table ronde ».

Le type d'opération 1.2 a été modifié fin 2016 de façon à harmoniser ce dispositif à l'échelle de la Région Nouvelle-Aquitaine. En effet, la Région est le seul cofinanceur de ce type d'opération.

Dans ce cadre, un appel à projets a été lancé début 2017 sur les 3 PDR Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes. Cependant, étant donné les retards pris sur les années 2015 et 2016 et la complexité réglementaire de ce dispositif (dépenses de personnel nécessitant un certain nombre de vérifications de pièces, marchés publics), l'autorité de gestion a souhaité fermer cet appel à projets. Une partie des projets déposés ont tout de même été accompagnés sur des crédits Région exclusivement (50 dossiers sur 128 déposés). Les services de la Région ont travaillé durant l'année 2017 à l'élaboration de l'AAP 2018 et à la sécurisation des procédures sur le dispositif 1.2.

Au total fin 2017, sur les 40 dossiers programmés pour le PDR Aquitaine pour un montant total de 1 135 086 € soit 28% de la maquette, 40 dossiers ont été engagés pour le même montant de FEADER et 2 dossiers ont été payés soit 78 408 € de FEADER. Les paiements se sont accélérés en 2018. En juin 2018, 23 dossiers étaient payés.

La mesure 16 n'a pas été mise en œuvre sur la période 2014-2017. Aucune donnée de programmation, d'engagement ou de paiement ne sont donc disponibles sur cette mesure.

Les raisons de la non ouverture de la mesure Coopération sont multiples :

- nécessité de s'approprier la méthode proposée par la Commission pour ce nouveau dispositif de coopération,
- complexité de traitement des dossiers rassemblant des partenaires de différentes Régions administratives limitrophes,
- articulation entre le TO 16.1 et les autres TO de la mesure 16.

La modification du PDR effectuée en décembre 2016 nous a permis de lever ces freins et de travailler sur l'élaboration d'un appel à manifestation d'intérêt dans le cadre du Partenariat Européen pour l'innovation

(PEI) (TO 16.1 fléché sur DP 2A) lancé début janvier 2018. Cet appel à manifestation d'intérêts avait notamment pour objectif de faire émerger des projets de coopération entre différentes structures et de mieux connaître les besoins du territoire afin de calibrer efficacement le futur appel à projets. L'appel à projets a été lancé en juin pour une clôture des candidatures à la fin de l'été 2018.

Pour l'instant, le dispositif de coopération en faveur des circuits courts (TO 16.4 fléché sur DP 3A) n'a pas été ouvert en Nouvelle-Aquitaine. L'autorité de gestion a choisi de lancer un appel à projets hors FEADER en avril 2018 pour permettre de financer les projets sur cette thématique dans des délais plus restreints. Un appel à projets dans le cadre du FEADER pourra éventuellement être lancé d'ici la fin de la programmation.

Le dispositif coopération 16.7 sur la forêt a été fusionné avec le dispositif 16.1 dans une unique mesure PEI au titre de laquelle les bénéficiaires du secteur forestier sont éligibles.

- **Domaine Prioritaire 1B - Renforcer les liens entre l'agriculture, la production alimentaire et la foresterie, la recherche et l'innovation, y compris aux fins d'améliorer la gestion et les performances dans le domaine de l'environnement**

Cf. éléments ci-dessus (1A) pour la mesure 16 non mise en œuvre en 2017.

1.2 Etat d'avancement de la Priorité 2 - Amélioration de la viabilité des exploitations agricoles et la compétitivité de tous les types d'agriculture dans toutes les régions et promotion des technologies agricoles innovantes et de la gestion durable des forêts

Cette priorité concerne les mesures 1, 4, 6, 8 et 16, soit 13 TO : 1.2 ; 4.1.A (4.1.1) ; 4.1.C ; 4.1 D ; 4.1.E, 4.1.7, 4.1.3, 4.2.A ; 4.3.B (4.3.2) ; 8.6.B (8.6.2) ; 16.1 dans le cadre du domaine prioritaire 2A et les TO 6.1.A (6.1.1), 6.1.B dans le cadre du domaine prioritaire 2B.

Le TO 16.1 n'a pas été mis en œuvre pour la période 2014-2017.

La modification stratégique de décembre 2017 a permis à l'autorité de gestion de fermer plusieurs dispositifs :

- 4.1.B Investissements en agriculture biologique pour les cultures pérennes : qui n'a pas été ouvert durant la période de programmation
 - 8.6.A Amélioration des peuplements populicoles : qui n'a pas été ouvert durant la période de programmation
 - 16.2 et 16.7 Coopération : regroupés au sein du TO 16.1 PEI qui n'ont pas été ouverts durant la période de programmation
 - 6.1 B Prêts bonifiés : fermé dans le cadre de la modification du cadre national mais pour lequel des dossiers ont été engagés et payés de 2014 à 2016.
-
- **Domaine Prioritaire 2A - Améliorer les résultats économiques de toutes les exploitations agricoles et faciliter la restructuration et la modernisation des exploitations agricoles, notamment en vue d'accroître la participation au marché et l'orientation vers le marché ainsi que la diversification agricole**

9 TO lancés :

TO 1.2 - Projets de démonstration et actions d'information a été lancé en 2015

Cf. éléments ci-dessus (DP 1A)

TO 4.1.A - Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA -agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) – TO 4.1.1 Plan de modernisation des élevages

Durant la période de transition, le TO 4.1.A correspondait à deux dispositifs distincts (Plan végétal environnement et Plan de modernisation des bâtiments d'exploitations) correspondant à la typologie de mesures de la réglementation 2007-2013.

De 2014 à 2016, le TO 4.1.A sur le territoire du PDR Aquitaine englobait les projets des secteurs élevage et végétal.

En 2017, suite à la fusion des Régions, ce TO a été harmonisé sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine et renommé "Plan de modernisation des Elevages" dissociant comme sur la période 2007-2013 les dispositifs élevage et végétal.

L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCEA). L'objectif est de favoriser les investissements liés à la performance économique et la durabilité du secteur de l'élevage grâce à la modernisation des bâtiments et des équipements, la diminution de la consommation énergétique, l'autonomie alimentaire, l'amélioration des conditions de travail des exploitants, le bien-être des animaux, les conditions d'hygiène et la gestion des effluents.

Les appels à projets 2017 ont été ouverts de mars à décembre 2017 sur 4 périodes de dépôts via deux appels à projets distincts : un sur la filière avicole (prise en compte de la crise de l'influenza aviaire) et un sur la filière hors avicole.

Les différents outils Osiris, pour les dispositifs des années 2014 à 2017, sont aujourd'hui en production. Les paiements peuvent être réalisés et les retards des années 2015 et 2016 sont rattrapés progressivement par les services instructeurs. A noter que les projets d'élevage sont la plupart du temps réalisés sur plusieurs années (projets longs en termes de réalisation des investissements) ce qui explique la différence entre les montants engagés et payés.

Sur le nouveau dispositif harmonisé 2017 à l'échelle Nouvelle-Aquitaine "Plan de modernisation des Elevages", le nombre de projets déposés sur le territoire aquitain est de 394 dont 387 engagés pour un montant d'aide publique de 9 734 184,47 €.

-169 projets concernent des nouveaux installés dont 128 JA.

- 289 projets entrent dans une démarche environnementale pouvant cumuler les critères suivants : Agriculture biologique, certification environnementale, apiculture, GIEE, Changement de gestion des effluents.

- Les 3 principales filières sont les projets en Bovin Lait (110), en Palmipède gras (91) et en Bovin Viande (60).

On peut constater une bonne représentativité des filières au niveau de l'ex-Aquitaine ainsi que des objectifs atteints sur les priorités de structuration, d'accompagnement des Nouveaux installés (44% des projets et 33%

pour les JA) et des critères de démarche environnementales.

TO 4.1.A - Plan de compétitivité et d'adaptation en agriculture (AREA -agriculture respectueuse de l'environnement en Aquitaine) – TO 4.1.7 Plan végétal environnement

L'opération 4.1.7 Plan végétal environnement est aussi inscrite dans le Plan de Compétitivité et d'Adaptation des exploitations agricoles (PCAE) et a été créée lors de la modification de fin 2016 harmonisant les dispositifs des 3 ex territoires régionaux. 177 dossiers ont été programmés sur cette opération depuis le début de la programmation pour 0€ de FEADER (opération ouverte financé exclusivement en top-up depuis 2017).

En 2017, l'harmonisation des dispositifs du PCAE a entraîné une modification de l'outil d'instruction et de paiement Osiris, ce qui a induit des retards dans l'instruction et le paiement. 70 dossiers ont été programmés mais il n'y a pas eu d'engagement ni de paiement.

L'outil est maintenant opérationnel et cette différence est en train d'être résorbée.

Un Appel à Projets a été lancé en septembre 2017 et s'est clos en mars 2018.

Au total depuis 2014 sur l'ex dispositif 4.1.A regroupant les nouveaux dispositifs 4.1.1 et 4.1.7, 2357 dossiers ont été programmés soit 56,92 % de la maquette. Sur ces 2357 dossiers, 2254 ont été engagés représentant 14 546 511,69 € de FEADER et 1191 ont fait l'objet d'un paiement soit 7 328 219,67 € de FEADER.

TO 4.1.C (4.1.3) - Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA

Ce dispositif vise à soutenir les projets collectifs d'acquisition de matériels agricoles via les Cuma (Coopérative d'Utilisation du Matériel Agricole). Il est proposé depuis de nombreuses années sur le PDR Aquitaine et remporte un succès important et constant en nombre de projets.

Les investissements éligibles ont peu évolué et on peut distinguer principalement les matériels ou les investissements collectifs environnementaux (végétal), les matériels liés à l'élevage et ceux spécifiques aux filières fruits et légumes.

Les principaux critères de sélection ont eux aussi peu évolué entre 2014 et 2016.

En 2017, suite à la fusion des Régions, l'aide aux CUMA a été harmonisée sur l'ensemble de la Nouvelle-Aquitaine. L'opération est inscrite dans le cadre du Plan de Compétitivité des Exploitations Agricoles (PCAE). Un appel à projets a été ouvert du 27 mars au 31 décembre 2017 :

- 89 dossiers ont été déposés et sont éligibles
- les 3 critères de sélection les plus utilisés ont été les pratiques agro-environnementales, la structuration et l'organisation des CUMA et enfin les Jeunes Agriculteurs ou les Nouveaux Installés.

Une dizaine de dossiers sont encore en finalisation d'instruction. A ce jour 922 601,40 € d'aides publiques ont été engagés pour les dossiers instruits et programmés.

Les logiciels Osiris sont maintenant opérationnels sur les dispositifs avant et après harmonisation ce qui permet de reprendre un bon rythme de paiement.

Au total depuis 2014 sur le dispositif CUMA, 315 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 3 612 130,79 € représentant 48,16 % de la maquette. Sur ces 315 dossiers, 299 dossiers ont été engagés pour un montant de FEADER de 3 512 310,20 € et 215 ont fait l'objet d'un paiement soit 1 791 410,10 € de FEADER.

TO 4.1.D - Investissements dans les exploitations agricoles: serres fruits et légumes et horticoles

Ce dispositif vise à accompagner la compétitivité des exploitations agricoles en soutenant le développement du parc de serres Fruits et Légumes et des serres horticoles. Il était dans ses principes (éligibilité, sélection des projets) largement calé avec le dispositif national de FranceAgrimer. Il n'a pas été reconduit à partir de 2017 dans le cadre du PDR pour des raisons de simplification administrative eu égard au nombre de dossiers déposés annuellement et de la consommation intégrale de la maquette.

Depuis 2014, 70 dossiers ont été programmés et engagés représentant près de 80 % de la maquette allouée à ce dispositif soit 4 675 586,79 M€ de FEADER et 43 ont fait l'objet d'un paiement soit 3 016 574,37 M€ de FEADER.

TO 4.1.E - Investissements dans les exploitations agricoles : mécanisation en montagne

Ce dispositif soutient l'acquisition d'engins mécaniques indispensables à la pratique de l'agriculture en montagne dans un objectif d'amélioration des conditions de travail et de réduction de la pénibilité et de la dangerosité du travail sur pentes.

Ce dispositif a été rediscuté en 2017 avec les partenaires professionnels et les financeurs afin de redéfinir les équipements spécifiques adaptés Haute Montagne et ceux adaptés Moyenne Montagne. Les assiettes éligibles et le scoring des critères de sélection ont été légèrement adaptés, sans modification des orientations générales.

La mise en œuvre de ce dispositif fonctionne désormais à un rythme normal. Le logiciel Osiris a été mis en jour et est désormais stabilisé en mode Production avec un moteur de calcul Instruction intégré. En 2017, 37 dossiers ont été déposés sur les 2 périodes. L'objectif de 60 dossiers financés par an n'est pas atteint pour cause de sortie tardive de l'appel à projet suite à la concertation avec les professionnels.

Sur 2017, les investissements matériels spécifiques (portes-outils, matériels adaptés de fenaison, de transport ou d'épandage) ont été financés à hauteur de 105 211 € de FEADER. Les critères de sélection ciblent majoritairement la périodicité (pas d'investissement équipements spécifiques depuis 5 ans minimum), ainsi que le recours à la transhumance des troupeaux en estives. Les paiements des dossiers 2016 sont quasiment terminés, les paiements des dossiers 2017 se font au fil de l'eau du dépôt des demandes, et désormais en paiement associé pour la part des aides Région.

Au total depuis 2014, 83 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 466 282 € soit 46,7% de la maquette totale, 58 ont été engagés représentant 328 142 € de FEADER et 22 dossiers ont été payés soit 143 891 € de FEADER.

TO 4.2.A - Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles dans les exploitations agricoles

Ce dispositif soutient la diversification de l'activité agricole à travers la transformation et la commercialisation des produits et favorise ainsi des revenus complémentaires pour les exploitations.

En 2017, 75 opérations ont été programmées pour un total de 978 193,54 € dont 24 ont été par la suite déprogrammées du FEADER pour un total de 361 738,98 € (passage en aide région uniquement) en raison de l'opérationnalité très tardive du logiciel osiris et de son moteur de calcul (logiciel avec moteur de calcul opérationnel courant septembre 2017).

Aussi, fin 2017 après cette déprogrammation partielle, le nombre d'opérations programmées depuis 2014 était définitivement de 204 dossiers pour un montant total de FEADER de 2 398 843 € soit 48% de la maquette globale. Sur ces 204 dossiers, 165 ont été engagés pour un montant de FEADER de 1 879 725 € de FEADER. Quant au nombre de dossiers payés, il reste faible en 2017 (38 dossiers payés) en raison de la livraison tardive du logiciel (septembre 2017) représentant 339 823 € de FEADER.

TO 4.3.B - Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière

Le développement de la desserte forestière constitue un enjeu majeur pour faciliter l'exploitation et la gestion des massifs forestiers. L'objectif est d'améliorer l'approvisionnement de la filière aval afin de satisfaire les besoins en bois des entreprises locales de la transformation. Les investissements ont porté principalement sur la création de pistes et d'aires de stockage.

Depuis le début de la programmation, 70 dossiers ont été programmés pour 842 649€ (dont 53 engagés) soit 37% de la maquette. Les paiements ont démarré en avril 2018 depuis que l'outil osiris est fonctionnel.

En 2017, 17 dossiers ont été programmés pour 438 247€ (dont 1 engagé pour 762,34€).

Il faut noter que cette mesure a fait l'objet en 2017 d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR. Cette mesure est aujourd'hui gérée en appel à projets.

TO 8.6.B (8.6.2) - Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)

Les entreprises de mobilisation des bois occupent une place singulière au sein de la filière forêt bois : situées à l'interface entre sylviculture et industrie, elles constituent de fait un maillon essentiel pour garantir la qualité d'approvisionnement des entreprises de la transformation des bois.

En soutenant la mécanisation des entreprises prestataires de travaux forestiers (ETF) et des exploitants forestiers, le TO 8.6.B (Investissements dans les techniques forestières) a donc eu un double impact :

- En premier lieu, en aidant à la modernisation des équipements, elle a permis d'accroître la productivité et d'améliorer le niveau global des résultats des entreprises du secteur en les mettant en situation de mieux répondre aux demandes du marché,
- De manière plus globale, elle a participé au maintien de la compétitivité de l'ensemble de la filière forêt-bois en développant la mobilisation des bois par des techniques efficaces et respectueuses de l'environnement.

Les investissements ont porté principalement sur l'acquisition de machines d'abattage et de débardage.

L'engagement des crédits est conforme à la programmation. Le retard dans les paiements est pour partie imputable à la livraison de l'outil Osiris et des difficultés consécutives aux dossiers déposés par des crédits bailleurs.

Ainsi, depuis 2014, 45 dossiers ont été accompagnés pour un montant total de 998 118 € de FEADER soit

67% de la maquette totale dont : 21 porteurs ou débusqueurs, 20 abatteuses ou têtes d'abattage et 4 machines de mobilisation des rémanents. Sur ces 45 dossiers, 44 ont été engagés représentant un montant de 971 512 € de FEADER et 33 payés soit 645 039 € de FEADER.

En 2017, cette mesure a fait l'objet d'une harmonisation au niveau de la Région Nouvelle-Aquitaine afin notamment d'homogénéiser les taux d'intervention dans les 3 PDR.

4 TO non lancés

TO 4.1.B - Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes

Ce dispositif n'a pas été lancé pour la période de 2014-2017. Dans le cadre de la modification stratégique 2017, celui-ci a été supprimé.

TO 8.6.A - Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populinicoles par l'élagage et 8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts

Ce TO avait été ouvert pour soutenir les investissements d'élagage peuplier. Compte tenu de la faible enveloppe de crédits prévue pour ce TO, de la priorisation nécessaire dans le lancement des dispositifs et des difficultés d'instrumentation, ce TO a été fermé en 2017 et financé hors PDR sur crédits régionaux.

TO 16.1 - Aide à la mise en place et au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI pour la productivité et le développement durable de l'agriculture ; 16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

Cf. éléments ci-dessus (DP1A).

TO 16.7 - Partenariats public-privé pour des stratégies locales de développement forestier

Les difficultés d'instrumentation de l'outil OSIRIS ont nécessité une identification par l'AG de priorités. Compte tenu de l'enveloppe relativement faible prévue pour ce TO, il a été jugé opportun de fermer ce dispositif. Les besoins en animation forestière territoriale pourront être financés par les crédits régionaux

Les crédits FEADER ainsi dégagés ont permis d'abonder la mesure 16.1 qui intègre le secteur forestier dans les bénéficiaires potentiels.

Domaine Prioritaire 2B - Faciliter l'entrée d'exploitants agricoles suffisamment qualifiés dans le secteur de l'agriculture, et en particulier le renouvellement des générations

TO 6.1.A - Dotation jeunes agriculteurs (DJA)

Malgré une sensible augmentation des demandes de DJA depuis 2015, on remarque toutefois une baisse significative par rapport aux années 2013 et 2014. Cette baisse conjoncturelle peut s'expliquer à la fois par :

- un démarrage progressif de la nouvelle programmation qui a eu pour conséquence une entrée « décalée » des porteurs de projet dans le parcours à l'installation,
- les crises des filières d'élevage régionales, notamment la filière laitière bovine et la crise de la filière

palmipède touchée par le virus d'influenza (baisse significative dans les Landes).

Lors du dernier Comité régional sur l'installation et la transmission (CRIT) de février 2017 il a été décidé de faire converger les mesures de la DJA des 3 PDR Aquitaine, Limousin, Poitou-Charentes et de revaloriser la DJA dès le mois de mars 2017 en instaurant la 4ème modulation "Coût de reprise/modernisation important". L'objectif est d'améliorer la mise en œuvre de cette mesure et son équité sur le territoire.

On a pu observer en 2017, une augmentation sensible du nombre de DJA avec 265 DJA programmés pour 5 592 020€ de FEADER. Toutefois ce nombre demeure inférieur à l'objectif fixé en CRIT qui était de 350 sur le territoire du PDR Aquitaine.

Avec la mise en place de la 4ème modulation en mars 2017 "coût de reprise ou de modernisation important" le montant moyen de la DJA a été augmenté pour atteindre 24 000 €. Les bénéficiaires de la DJA demeurent pour 78% des hommes. La forme sociétaire demeure majoritaire et la grande majorité des installations (+90%) se font à titre principal. L'augmentation des installations hors cadre familial se confirme comme la proportion des jeunes agriculteurs ayant plus de 35 ans et moins de 40 ans.

TO 6.1.B - Prêts bonifiés

Suite à la suppression des prêts bonifiés (voir éléments 2016), pas d'éléments nouveaux en 2017.

Depuis 2014, sur les dispositifs DJA et prêts bonifiés 2026 dossiers ont été programmés pour un montant total de 19 123 377,21 € de FEADER soit 34,77 % de la maquette totale. Sur ces dossiers, 2023 ont été engagés représentant un montant 18 789 757,65 € de FEADER et 868 payés soit 11 245 628 € de FEADER.

1.3 Etat d'avancement de la Priorité 3 - Promouvoir l'organisation de la chaîne alimentaire, y compris la transformation et la commercialisation des produits agricoles, le bien-être animal ainsi que la gestion des risques dans le secteur de l'agriculture

- **Domaine Prioritaire 3A - Améliorer la compétitivité des producteurs primaires en les intégrant mieux dans la chaîne agroalimentaire au moyen des programmes de qualité, en conférant une valeur ajoutée aux produits agricoles, et par le biais de la promotion sur les marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts, des groupements de producteurs et des organisations interprofessionnelles**

Au titre de la priorité 3 et du domaine prioritaire 3A, 3 TO ont été lancés : TO 3.1, TO 3.2 et TO 4.2.B (4.2.2).

TO 3.1- Nouvelle participation à un régime de qualité

Ce dispositif a connu trois années de programmation : 2014, 2016 et 2017 car l'année 2015 a été une année « blanche » ; des précisions étaient attendues quant à la notion de « nouvel entrant dans un régime de qualité » et la traduction de ce point en critères d'éligibilité.

Etant donné l'année blanche de 2015 et les dispositions réglementaires restrictives liées au dispositif 3.1 « nouveaux entrants dans le régime de qualité », les objectifs initiaux de l'autorité de gestion ne pouvaient pas être atteints. C'est la raison pour laquelle l'autorité de gestion a profité de la modification stratégique de 2017 pour prélever une partie de l'enveloppe attribuée au dispositif 3.1 (1 350 000 €).

En 2017, 75 dossiers ont été programmés et engagés sur le PDR Aquitain. L'aide à la certification biologique a pris fin au 31 décembre 2017 mais des dossiers seront programmés sur l'année 2018. La saisie dans Osiris

a eu lieu en 2018 étant donné la livraison tardive de l'outil.

Au total, 171 dossiers ont été programmés et engagés depuis 2014 sur ce dispositif représentant 97 153 € de FEADER et 113 dossiers payés soit 44 336 € de FEADER.

TO 3.2 - Activités d'information et de promotion

Le dispositif 3.2 a été modifié en vue d'une harmonisation du dispositif cofinancé principalement par la Région en 2016. Le premier appel à projets commun aux 3 PDR a donc été lancé en 2017 du 1er mars au 14 avril 2017. Lors de cet appel à projets, 13 dossiers ont été accompagnés sur le territoire aquitain dont un est commun à l'ensemble de la Nouvelle région (Interbio Nouvelle-Aquitaine). L'outil Osiris est disponible depuis le mois de février 2018, les dossiers sont en cours de saisie dans OSIRIS. Les engagements juridiques et les paiements au titre de cet appel à projets ne peuvent être valorisés dans le RAMO 2017. Pour autant, les bénéficiaires ont reçu le paiement de la part Région qui intervient en cofinancement du FEADER, leur permettant d'assurer une trésorerie pour mener à bien leur projet.

Les projets présentés sur le PDR Aquitaine concernent les filières viandes (4 dossiers), produits laitiers (1 dossier), produits végétaux (2 dossiers), agriculture biologique (5 dossiers). 1 dossier a été présenté sur plusieurs SIQO (produits du Périgord).

Au total depuis le début de la programmation, 39 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 1 650 275 € de FEADER soit 55% de la maquette dont 23 dossiers engagés représentant 1 133 220 € de FEADER et 18 dossiers payés soit 893 210 € de FEADER.

TO 4.2.B (4.2.2) - Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA

S'agissant des dossiers engagés en 2014 (transition) ils sont au nombre de 8 (dont 7 soldés). Le dernier a été soldé en janvier 2018 (décalage lié à une mise en contrôle).

Concernant les dossiers programmés de 2015 à juillet 2017 (version originelle du PDR Aquitain), l'outil de paiement du solde a été livré courant 2017. Ceci a permis de solder 4 de ces dossiers parmi les 14 ayant fait l'objet d'un acompte.

Nous avons donc depuis 2014 : 11 dossiers soldés sur les 45 programmés.

Au total au cours de cette programmation, 45 dossiers ont été programmés au titre du dispositif IAA pour un montant total de FEADER de 11 100 773 € soit 55% de la maquette. Sur ces 45 dossiers, 36 ont été engagés représentant 7 771 880 € de FEADER et 23 ont reçu un paiement soit 4 056 110 € de FEADER.

En ce qui concerne le taux de paiement, il faut à nouveau préciser que ce TO est un dispositif de soutien d'investissements lourds (plancher 400 000 € pour la période 2015-2017) avec le plus souvent des travaux immobiliers nécessitant des délais de réalisation longs (2 ans). Par conséquent, les demandes de paiement de solde sont prévues en 2018 / 2019.

Le taux de programmation à fin 2017 (55 % de la maquette - pour 45 dossiers - soit près du double qu'à fin 2016) reflète bien la montée en puissance du dispositif.

Il est à noter que suite à la modification du dispositif courant 2017, compte tenu du délai de complétude des dossiers, aucun dossier n'a été programmé en 2017 en application des règles modifiées (première programmation en avril 2018).

Le retour à une vitesse de croisière de la programmation est prévisible pour le second semestre 2018 (flux croissant constaté de dossiers déposés en cours d'instruction).

2 TO non lancés :

TO 16.2- Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies

Ce dispositif est intégré au dispositif 16.1 PEI dans le cadre de la modification de fin 2016.

TO 16.4- Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux

CF éléments en DP 1A, A ce jour ce dispositif n'a pas été ouvert.

Le TO 1.2 qui avait initialement été ouvert sur le domaine prioritaire 3A en plus du 2A a fait l'objet d'un mouvement de maquette lors de la modification stratégique du DP 3A vers le DP 2A. Ce TO n'est donc plus activé sur ce domaine prioritaire.

Le domaine prioritaire 3B n'est pas activé sur le PDR Aquitaine.

1.4 Etat d'avancement de la Priorité 4 - Restaurer, préserver et renforcer les écosystèmes liés à l'agriculture et à la foresterie

8 TO lancés :

TO 7.1 - Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'élaboration et à la révision des DOCOB des sites Natura 2000. La programmation correspond à deux années (2015 et 2016). 5 projets d'élaboration de DOCOB ont été programmés pour un montant de FEADER de 126 391 € soit 13% de la maquette, correspondant au lancement des DOCOB en cours sur le territoire du PDR Aquitaine. Seuls 3 projets ont pu être engagés correspondant à 97 253 € de FEADER. Aucun paiement n'a été réalisé du fait soit du non achèvement des opérations soit de l'indisponibilité de l'outil ouvert seulement en septembre 2017.

Il n'y a pas eu de dépôt de dossiers en 2017 pour l'élaboration ou la révision de DOCOB. En effet, compte-tenu de l'absence d'outils, l'engagement des révisions de DOCOB a été temporisé. Le travail a été axé en priorité jusqu'en 2017 et continue de l'être en 2018, sur le paiement de l'animation des sites N2000 (mesure 7.6 C) pour la mise en oeuvre des DOCOB car il est beaucoup plus difficile de ralentir l'avancée des opérations dans ce cas. L'outil complet élaboration/révision DOCOB pour le paiement a été mis à disposition en septembre 2017, mais n'est vraiment opérationnel que depuis début 2018, ce qui permet désormais de payer les actions qui s'achèvent. Maintenant que l'on dispose de l'outil et que le paiement de l'animation se débloque, un programme de révision / élaboration pourrait être élaboré pour 2019/2020. Le département des Pyrénées-Atlantiques est très en retard sur l'élaboration des DOCOB : cette situation pourrait se débloquer pour un certain nombre de sites Natura 2000, dans l'année qui vient, avec un engagement des collectivités pour porter ce type d'opération, notamment compte-tenu de la réforme territoriale.

TO 7.6.A - Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs

La mesure 7.6 A Prédation est une mesure du cadre national, s'appliquant dans la zone de présence

potentielle de l'ours, arrêtée par le Préfet de Région en charge du Massif des Pyrénées.

Ce TO est opérationnel depuis 2015. Cela a permis de programmer 249 dossiers pour un montant total de FEADER de 558 703 € soit 22% de la maquette. Les 249 dossiers ont été engagés pour le même montant et fin 2017, 129 dossiers étaient payés pour un montant de 244 374 €.

Le rythme de mise en œuvre de ce dispositif est un peu en dessous de l'attendu, du fait que la zone d'éligibilité est revue annuellement (arrêté préfectoral) suivant la localisation des risques de prédation des ours, localisation qui peut difficilement être anticipée sur plusieurs années.

Annuellement, environ 85 dossiers sont retenus dans le département des Pyrénées Atlantiques. Cette mesure est en régime de croisière, avec une légère augmentation des communes classées dans le cercle 2 de présence potentielle de l'ours sans dégâts avérés. La procédure ainsi que les outils Osiris sont désormais opérationnels pour instruire les dossiers et payer les demandes de paiement en DDTM. Le paiement des dossiers engagés en 2017 est en cours actuellement, sans retard de traitement.

TO 7.6.B - Mise en valeur des espaces pastoraux

Cette opération est ouverte depuis 2015.

Elle comprend plusieurs volets et donc plusieurs appels à projets ont été reconduits en 2017. Pour le gardiennage hors prédation, la procédure est en régime de croisière, avec un moteur de calcul Instruction en production. Les demandes sont en régulière augmentation car répondent à une activité pastorale soutenue, et permettent de financer le recours croissant à du gardiennage par des salariés. Pour 2018, la période de gardiennage sera limitée à 5 mois. Les paiements sont à jour pour 2017 et le rattrapage des années précédentes se termine avec des outils finalisés.

Suite à une évolution en 2017 des dépenses retenues sur le PDR Aquitaine sur les postes équipements laitiers, cabanes fromagères et prestations de portage, le dispositif 7.6 B est désormais stabilisé avec des outils Osiris et de calcul opérationnels. Ainsi, 29 dossiers Investissements améliorations pastorales (2,1M€ de travaux éligibles) ont été financés et 4 dossiers cabanes fromagères (765 000€ de travaux éligibles) ont été retenus. Seuls 4 dossiers n'ont pas été retenus en lien avec les critères de sélection. L'activité de portage est désormais accompagnée, tant pour les prestations d'hélicoptage que de muletage au travers de 2 structures regroupant ces prestations. Le paiement de ces dossiers d'investissements, de portage et d'animation pastorale sont payés au fil des dépôts de demandes de paiement. Les retards sur les années 2015 et 2016 se résorbent progressivement.

Au total depuis le début de la programmation, 718 projets ont été programmés au titre de ce dispositif soit 54% de la maquette représentant 2 942 948 € de FEADER. Sur ces 718 projets, 673 ont été engagés pour un montant de FEADER de 2 140 405 € et 399 ont été payés fin 2017 pour un montant de 1 049 812 € de FEADER.

TO 7.6.C - Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000

Cette mesure du cadre national est dédiée à l'animation des sites Natura 2000 sur la base du document d'objectifs (DOCOB) prévu sur chaque site. L'objet est de contribuer à la conservation ou à la restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000.

Ce dispositif est en place depuis 2015. Ces projets sont pluri-annuels par définition et la plupart ne sont pas achevés, d'où l'absence de paiement final. Le rythme est conforme à la fois aux prévisions et aux besoins

d'animation dans les sites Natura 2000 du territoire aquitain.

L'outil OSIRIS permettant le paiement des dossiers a été livré en septembre 2017 mais n'est vraiment opérationnel que depuis début 2018. Les paiements de l'animation N2000 du territoire sont maintenant couverts au fur et à mesure en parallèle du rattrapage des dossiers antérieurs. Ils permettent de maintenir la bonne dynamique déjà lancée depuis 2015 grâce aux animateurs.

Cette situation se traduit également par une relance de la dynamique de contractualisation en 2018 (mesure 7.6 D), l'animateur N2000 étant un acteur clef pour la mise en œuvre de cette politique de contractualisation.

Au total au cours de cette programmation, 116 dossiers ont été programmés pour un montant total de FEADER de 2 377 227 € de FEADER soit 79% de la maquette. Sur ces 116 dossiers, 87 ont été engagés soit 1 533 230 € de FEADER et les paiements ont débuté en 2018. La forte programmation sur ce dispositif pourra être compensée par une programmation plus faible du dispositif 7.1 lié aux DOCOB ce qui permettra de couvrir tous les besoins du territoire d'ici la fin de la période de programmation.

TO 7.6.D - Contrats NATURA 2000

Cette mesure du cadre national vise à financer les actions de conservation ou restauration des habitats et des espèces ayant justifié la proposition d'un site Natura 2000. Ce contrat permet de mettre en œuvre les préconisations de gestion des sites Natura 2000 définies dans le document d'objectifs (DOCOB) de chaque site.

Ce dispositif n'est effectivement en place que depuis janvier 2017, notamment en raison de la mise à jour fin 2016 par le Ministère en charge de l'environnement des référentiels et barèmes prévus par cette mesure du Cadre National. Cela explique la faible programmation à ce jour. L'animation financée par la 7.6.C devrait permettre l'émergence significative des premiers contrats au cours de l'année 2017.

Malgré la priorité donnée à l'outil permettant le paiement total de ces aides, il n'a pas été disponible en 2017, ce qui n'a pas permis d'augmenter le nombre de contrats passés. Toutefois le rythme de contractualisation s'est accéléré une fois l'outil rendu disponible en 2018 ce qui laisse entrevoir une relance importante de cette politique pour la fin de programmation.

Au total, au cours de cette programmation, 35 dossiers Contrats Natura 200 ont été programmés soit 12% de la maquette représentant 350 752 € de FEADER. Sur ces 35 dossiers, 26 ont été engagés pour un montant de FEADER de 267 047 € et aucun paiement n'a été réalisé en 2017.

M10 (10.1) Agroenvironnement – climat

Ces dispositifs MAEC sont en place depuis 2014 (volet 2 de la transition) et 2015 (mesures du PDR), mais les retards pris par l'instruction des dossiers PAC premier pilier (plan d'action FEAGA) n'ont pas permis d'engager et payer les demandes 2015, 2016 et 2017 sur un calendrier normal. Il faut cependant noter que les demandeurs ont pu, dans leur grande majorité, bénéficier d'un apport de trésorerie remboursable (ATR) mise en place au niveau national par l'Etat.

En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel. A ce jour, la quasi-totalité des dossiers MAEC de la campagne 2015 ont été instruits et payés par les services instructeurs (DDT(M)), ce qui représente pour le PDR Aquitaine plus de 10 M €, 3 300 exploitations et 180 000 ha engagés.

L'instruction des dossiers MAEC 2016 a débuté en avril 2018 et l'instruction des dossiers 2017 devra

commencer en septembre 2018. L'objectif de l'Etat est de résorber l'ensemble des retards d'instruction et de paiement (y compris 2017) à la fin de l'année 2018.

Au total depuis le début de la période de programmation, 18 633 790 € de dépenses publiques ont été engagées soit presque 30% de la maquette pour les campagnes 2014 et 2015 dont 11 265 850 € de payer soit 3 323 exploitants. La campagne 2015 correspondait à un renouvellement des engagements et devrait donc être la campagne la plus significative en matière d'engagements financiers.

M11 (11.1 et 11.2) - Agriculture biologique

Le FEADER soutient à travers cette aide les projets de conversion et de maintien en agriculture biologique. Pour ce faire une aide annuelle est allouée pour alléger les surcoûts induits par les changements de pratique et la valorisation des produits non issus de l'agriculture conventionnelle.

Comme pour la mesure 10, le retard important des aides du 1er pilier en raison du plan d'action FEAGA a considérablement ralenti l'instruction des mesures d'agriculture biologique.

En 2017, l'outil ISIS est devenu opérationnel.

A ce jour, la quasi-totalité des dossiers de maintien et de conversion en agriculture biologique de la campagne 2015 ont été instruits par les services instructeurs (DDT(M)), ce qui représente plus de 8 M €, 1 400 exploitations et 29 000 ha engagés.

L'instruction des dossiers 2016 a débuté en mai 2018 et la campagne 2017 devrait être instruite en septembre 2018. L'objectif de l'Etat est de résorber l'ensemble des retards d'instruction et de paiement (y compris 2017) à la fin de l'année 2018.

Au total depuis le début de la période de programmation, 34 707 147 € de dépenses publiques ont été engagées pour les campagnes 2014 et 2015 dont 8 418 493 € de payer soit 2 868 exploitants aidés. La campagne 2015 correspondait à un renouvellement des engagements et devrait donc être la campagne la plus significative en matière d'engagements financiers.

En Aquitaine, nous assistons aujourd'hui à une dynamique de développement de l'Agriculture biologique nettement supérieure aux années passées ce qui explique le taux d'engagement. La modification stratégique de 2017 a permis de réajuster les sections financières en proposant notamment des mouvements de maquette en faveur de l'agriculture biologique. En effet, on observe aujourd'hui sur l'ensemble de la Région Nouvelle-Aquitaine, et au niveau national, une dynamique de développement de l'Agriculture Biologique nettement plus rapide que celle initialement estimée. Les estimations actuelles montrent que ces surfaces auront plus que doublé d'ici à la fin de la programmation. L'Autorité de gestion a donc souhaité renforcer de manière significative l'intervention du FEADER sur cette filière dans le cadre de la mesure 11 des PDR. La fermeture d'un certain nombre de dispositifs au sein des PDR a permis d'alimenter en majeure partie cette mesure.

Suite à la modification stratégique de 2017, près de 7 millions d'euros sont venus alimenter la mesure 11 passant le taux d'engagement de 77% à 65%.

M13 (13.1 et 13.2) – ICHN

En dépit des importants retards d'instruction des aides du 1er pilier de la PAC (plan d'action FEAGA), quatre années d'ICHN (campagnes 2014, 2015, 2016 et 2017) ont pu être payés aux bénéficiaires, avec une

augmentation significative du montant dès la deuxième année en raison de l'entrée en vigueur de la revalorisation des montants unitaires de ces aides et de l'élargissement de la population d'éleveurs éligibles.

Pour la campagne 2017, les retards d'instruction des aides du 1er pilier de la PAC ont été significativement réduits et les aides ICHN ont été payées aux bénéficiaires conformément au calendrier PAC habituel à savoir un acompte versé en décembre 2017 et le paiement en mode solde avec stabilisateur provisoire en février 2018.

Au total au cours de cette programmation, 22 978 exploitations ont reçu de l'ICHN sur le territoire aquitain représentant 167 418 193 € de dépenses publiques soit 51,43% de la maquette globale.

La maquette initiale a été calibrée en ne prenant pas totalement en compte l'augmentation du montant dès la deuxième année de programmation. De plus, la révision du zonage des zones défavorisées simples qui doit entrer en vigueur en 2019 nécessitait une révision de maquette. Celle-ci est intervenue en 2018 dans le cadre du transfert du 1er au 2nd pilier réalisé par l'Etat.

TO non lancé :

M12 (12.1 et 12.3) - Paiements au titre de Natura 2000 et de la directive-cadre sur l'eau

Aucune zone soumise à contrainte environnementale ou équivalent n'a été définie jusqu'à présent sur le territoire du PDR. Par conséquent, il n'a pas été nécessaire de déployer cette mesure.

1.5 Etat d'avancement de la Priorité 5 - Promouvoir l'utilisation efficace des ressources et soutenir la transition vers une économie à faibles émissions de CO2 et résiliente aux changements climatiques, dans les secteurs agricole et alimentaire ainsi que dans le secteur de la foresterie Deux domaines prioritaires sont ouverts sur la priorité 5, il s'agit des domaines prioritaires suivants :

- 5A : dispositif 4.3.A Irrigation agricole
- 5E : dispositifs 8.3.A Prévention des dommages incendies, 8.4 Klaus (plan chablis), 8.5 Peuplements dégradés

Les domaines prioritaires 5B et 5D n'ont pas été ouverts sur le PDR Aquitaine. Le domaine prioritaire 5C a été fermé lors de la dernière modification stratégique. En effet, était activée sur ce domaine prioritaire, l'opération « méthanisation à la ferme ». Ce type d'opération n'a pas été mis en œuvre depuis le début de la programmation dû à des difficultés d'application de la règle des taux fixes.

• Domaine Prioritaire 5A - Développer l'utilisation efficace de l'eau dans l'agriculture

La mesure hydraulique 4.3A a fait l'objet de 2 appels à projets, un courant 2016, le dernier datant d'avril 2017.

Sur l'appel à projets 2017 clôturé le 30 avril 2017 :

- 28 projets ont été présentés au titre de la création de retenues. 25 ont été sélectionnés dont 7 agrandissements de retenues, 14 créations de retenues, 2 retenues de substitution, et 1 recyclage des eaux.
- 11 projets ont été présentés au titre des réseaux d'irrigation. 8 ont été retenus.

Au total depuis le début de la période de programmation, 47 dossiers ont été programmés pour un montant

de FEADER de 2 397 242 € soit 60% de la maquette. En 2017, aucun engagement et paiement n'avait eu lieu, l'outil OSIRIS ayant été rendu disponible tardivement. Le rattrapage devrait s'effectuer courant 2018 et particulièrement au 2nd semestre.

- **Domaine Prioritaire 5E - Promouvoir la conservation et la séquestration du carbone dans les secteurs de l'agriculture et de la foresterie**

TO lancés :

TO 8.3.A Prévention des dommages causés par les incendies

Les travaux de DFCI, en réduisant les temps d'intervention des services d'incendies et de secours, permettent de réduire les surfaces lorsque l'incendie survient et d'apporter rapidement les moyens nécessaires à son extinction. Les travaux financés sont relatifs aux pistes (création et mise aux normes), à l'assainissement (sans assainissement pas de piste), ouvrages de franchissement.

Le pilotage des travaux sur le terrain repose sur un réseau de proximité tel que les ASA (Association Syndicales Autorisées) qui ont la responsabilité de la prévention et de l'amélioration des infrastructures. Ces ASA sont animées par des bénévoles. Elles regroupent des propriétaires forestiers sur un territoire donné. Elles bénéficient des ressources financières basées sur une taxe acquittée de 2,30 €/ha. L'ensemble de ces travaux sont réalisés dans les massifs classés en zone à haut risque.

Pour 2017, les travaux DFCI en Aquitaine s'élèvent à plus de 3,6 millions d'euros. En termes de répartition géographique, ce sont principalement les départements des Landes et de la Gironde qui concentrent l'essentiel des aides.

Au total depuis le début de la programmation, 273 dossiers ont été programmés et engagés pour un montant total de FEADER de 6 349 390 € soit 64% de la maquette et 66 ont été payés pour un montant de 1 288 851 € de FEADER.

TO 8.4 Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)

La mobilisation des crédits du FEADER en complément des crédits de l'Etat a permis d'engager la reconstitution du massif qui constitue une priorité absolue : 85 000 ha depuis 2014 soit plus que la moyenne des reboisements en année normale.

En matière de gouvernance, un comité tempête a été mis en place et réunit régulièrement l'ensemble des acteurs (professionnels et institutionnels) pour faire le point sur la reconstitution du massif forestier.

La mobilisation des crédits du FEADER en complément des crédits de l'Etat a permis d'achever la reconstitution du massif qui constituait une priorité absolue pour la filière forêt bois en Aquitaine. Ainsi, le plan de soutien à la reconstitution des forêts sinistrées par la tempête Klaus de 2009 a permis de reconstituer plus de 200 000 hectares de forêt grâce à la mobilisation de tous les acteurs professionnels et aux crédits du Feader (45 millions d'euros).

La mise en œuvre du dispositif KLAUS est quasiment terminée en Aquitaine. Au total, 4 813 dossiers ont été programmés soit une utilisation complète des 45 000 000 € de FEADER provisionnés sur la maquette. Sur ces 4 813 dossiers, 4 776 ont été engagés mobilisant 44 910 571 € de FEADER et 2 370 dossiers ont été payés représentant 26 018 873 € de FEADER. Les derniers paiements devraient intervenir

en 2018.

TO non lancés :

TO 8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts

Ce dispositif n'a pas été ouvert pour 2014-2017 et le choix a été fait par l'autorité de gestion de le fermer lors de la modification stratégique de 2017. Néanmoins, compte tenu des enjeux forts en matière de prévention des risques sanitaires, la Région a financé en dehors du Feader sur fonds propres des projets expérimentaux tels que la télédétection des tâches de mortalité dans le massif des Landes de Gascogne.

TO 8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés

Ce TO n'a pas été lancé pour 2014-2017 compte tenu de la priorisation de l'instrumentation pour d'autres mesures. Un travail d'harmonisation a été conduit en 2017 à l'échelle des 3 ex régions et cette opération devrait être déployée en 2018.

1.6 Etat d'avancement de la Priorité 6 - Promouvoir l'inclusion sociale, la réduction de la pauvreté et le développement économique dans les zones rurales

Les domaines prioritaires suivants ont été ouverts sur la priorité 6 :

- DP 6A : TO 6.4.A Hébergements touristiques et activités de loisir, TO 6.4.B Développement des TPE en zone rurale
- DP 6B : TO 7.4 Services de base et TO 7.5 Infrastructures récréatives et touristiques, Mesure LEADER.

Le DP 6C n'a pas été activé sur le PDR Aquitaine.

- **Domaine Prioritaire 6A - Faciliter la diversification, la création et le développement de petites entreprises ainsi que la création d'emplois**

Ce domaine prioritaire concerne le TO 6.4.A Investissements dans les activités non agricoles : hébergements touristiques et ruraux, activités de loisirs.

Le TO 6.4.A a été lancé en 2017 et 44 dossiers ont été déposés. Aucun dossier n'a pu être programmé en l'attente des outils réglementaires et informatiques stabilisés fin 2017. La programmation démarre en 2018. Le volet concernant les projets agro-touristiques (portés par des exploitants agricoles) fait l'objet de demandes d'aide qui ont été soutenues par la Région hors PDR. C'est pourquoi une partie de la maquette a été réfléchiée sur un autre TO lors de la modification stratégique de 2017.

Ce domaine prioritaire concerne le TO 6.4.B investissements dans les activités non agricoles : développement des TPE en zone rurale. Le TO 6.4.B n'a pas été lancé en 2017. Sa complexité de mise en oeuvre, notamment du fait du taux fixe, et les perspectives de délais de traitement et de versement des demandes d'aides ont été jugées incompatibles avec les contraintes des entreprises concernées. La Région a néanmoins mis en place des politiques susceptibles de suppléer à ce dispositif dans le cadre de sa politique en faveur de l'économie territoriale (aide à l'installation et la modernisation des entreprises, opérations collectives, ..). Un refléchage de l'enveloppe pourrait être proposé, visant en priorité des projets à vocation économique des autres mesures de développement local du FEADER.

- **Domaine Prioritaire 6B - Promouvoir le développement local dans les zones rurales**

4 TO lancés

TO 7.4 - Investissements dans les services de base pour la population rurale

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets de maisons de santé, les maisons de services au public, les équipements pour l'enfance et la jeunesse et les commerces de proximité. La mise en place effective de ce TO date de 2016, faute d'outils réglementaires suffisants : sortie du régime cadre notifié correspondant, interprétation de la prise en compte des recettes post-opération, inscription dans le cadre des aides d'état. En 2017, les outils réglementaires et informatiques ont été stabilisés, ce qui a permis de programmer 13 projets pour un montant de FEADER de 2 053 348 €. Sur ces 13 projets, 11 ont été engagés soit 1 871 116 € de FEADER. Des paiements vont pouvoir être effectués en 2018 pour ces projets.

Parallèlement, un appel à projets permettant de mieux cibler les priorités de types de projets au sein de cette opération a été lancé en 2017 pour 3 M€, 14 projets ont été déposés à ce titre, ils seront programmés et instruits en 2018. Le lancement d'un nouvel Appel à projets est prévu au 2ème semestre 2018.

M19 LEADER

En 2014, 22 territoires, couvrant la quasi-totalité du territoire Aquitain, ont porté une candidature GAL LEADER. En juin 2015, tous ont été sélectionnés par un comité de sélection composé d'experts, des services et des élus de la collectivité.

En 2017, la mesure 19 du PDR Aquitain a fait l'objet de différentes avancées, malgré l'accumulation de retard et de difficultés :

L'ensemble des conventions AG-OP-GAL sont signées et un travail de mise à jour de ces conventions par avenant est engagé pour modifier, d'une part, les structures porteuses des GAL suite aux réformes institutionnelles françaises, et d'autre part les circuits de gestion de la sous-mesure 19.4.

La sous-mesure 19.1 a fait l'objet de 17 dossiers programmés pour un montant de 209 184 € tous engagés et payés pour un total final de 206 555 € de FEADER.

La programmation des dossiers financés via les fiches actions des GAL au titre de la sous-mesure 19.2 a été maintenue avec 76 dossiers programmés pour un montant total de FEADER de 1 441 992 € en 2017 pour les 22 GAL du PDR Aquitain. L'outil Osiris a été déployé, permettant la signature des premières conventions juridiques d'attribution, pour 49 dossiers engagés, soit un montant total de FEADER de 1 122 154 €.

Enfin les dossiers d'animation et de gestion des stratégies locales de développement (sous mesure 19.4) ont fait l'objet de 26 dossiers programmés et engagés pour un montant total de 600 640,78 € de FEADER et de 2 paiements pour 25 105,45 € de FEADER.

L'Autorité de gestion a, par ailleurs, organisé plusieurs temps d'échanges avec les 22 GAL du PDR Aquitains afin d'assurer un dialogue régulier et de répondre aux difficultés rencontrées localement par les GAL, inhérentes au retard important que connaît la mesure Leader au niveau national.

2 TO non lancés :

TO 7.5 - Investissement à usage public dans les infrastructures récréatives et informations touristiques

Ce TO permet de soutenir en zone rurale les projets touristiques d'infrastructures récréatives, les équipements d'information touristique et les vélos routes-voies vertes.

En raison notamment de l'absence des outils de gestion et de stabilisation du contexte réglementaire, ce TO n'a pas été déployé avant fin 2016. En 2017, les outils réglementaires et informatiques ont été stabilisés, ce qui a permis de programmer 6 projets "au fil de l'eau" pour un montant de FEADER de 1 157 532 € dont 1 engagé pour un montant de 19 770 € de FEADER. Des paiements vont démarrer en 2018 pour ces projets.

Parallèlement, un appel à projets permettant de mieux cibler les priorités de types de projets au sein de la mesure a été lancé en 2017 pour 2,8 M€ jusqu'au 31 mars 2018, les projets seront instruits et programmés en 2018-2019. Il ne devrait pas y avoir de 2ème appel à projets, la consommation de la maquette étant soutenue.

TO 19.3 – Préparation et mise en œuvre d'activités de coopération des GAL

La sous-mesure 19.3 pour la coopération territoriale n'a pas encore pu faire l'objet de programmation, dans l'attente de la mise en œuvre de l'outil Osiris. Mais une rencontre spécifique d'une journée sur la coopération, commune aux PDR Limousin, Aquitain et Poitou-Charentes a été organisée par l'autorité de gestion. Elle a réuni 150 personnes représentant près de 40 territoires Leader et plus de 30 acteurs et réseaux économiques et associatifs de la Région et a permis d'informer et inciter les territoires à construire des projets de coopérations en Nouvelle-Aquitaine, en France et en Europe.

2. Tableaux récapitulatifs des données programmation / engagements / paiements sur les périodes 2014, 2015, 2016 et 2017

Etat d'avancement FEADER- DP 2A :

DP 2A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engagés	FEADER engagé	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M1	40	1 135 086,71	40	1 135 098,87	2	78 408,73
M4	3097	27 978 864,68	2899	25 518 386, 85	1 128	12 618 062,91
M8	45	998 118,16	44	971 512,16	33	645 039,46
M16	0	0	0	0	0	0

tableau 2A

Etat d'avancement FEADER- DP 2B

DP 2B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programmés	Nb de dossiers engages	FEADER engagés	Nb de dossiers payés	FEADER payées
M6	2026	19 123 377,21	2023	18 789 757,65	846	11 245 628,00

tableau 2B

Etat d'avancement FEADER- DP 3A

DP 3A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M1	0	0	0	0	0	0
M3	209	1 796 345 ,85	194	1 230 374,36	131	937 546,24
M4	45	11 100 773,93	36	7 771 880,48	23	4 056 110,42
M16	0	0	0	0	0	0

tableau 3A

Etat d'avancement FEADER- P4 :

P4	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M7	1 121	6 335 270,35	1038	4 596 640,35	528	1 294 187,42
M10	NC	13 975 342,52	NC	13 975 342,52	3 323	8 437 178,90
M11	NC	26 030 360,66	NC	26 030 360,66	2 868	6 113 746,75
M12	0	0	0	0	0	0
M13	22 978	125 563 644,71	22 978	125 563 644,71	22 978	125 563 644,71

tableau P4

Etat d'avancement FEADER- DP 5A

DP 5A	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M4	47	2 397 242,38	0	0	0	0

tableau 5A

Etat d'avancement FEADER- DP 5E :

DP 5E	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M8	5081	51 796 841,01	5049	51 259 962,46	1 932	27 307 725,31

tableau 5E

Etat d'avancement FEADER- DP 6B :

DP 6B	Programmation FEADER		Engagement FEADER		Paiement FEADER	
	Nb de dossiers programmes	FEADER programme	Nb de dossiers engages	FEADER engage	Nb de dossiers payés	FEADER payé
M7	19	3 210 880,81	12	1 890 886,56	0	0
M19	94	2 886 872	83	1 519 658,98	19	231 660,59

tableau 6B

Légende

	TO harmonisés Nouvelle-Aquitaine
	TO fermés suite à harmonisation ou modification stratégique
	TO historique

	PDR Aquitaine	Lancement 2014-2017	Lancement 2017	Modification
Investissements dans les zones forestières	4.3.2 Investissements dans les infrastructures liées à la desserte forestière	Oui	AAP Aquitaine 14/06/2017	Modification en décembre 2016
	6.3.A Prévention des dommages causés par les incendies	Oui	Fil de l'esu	
	8.3.B Surveiller, prévenir les risques abiotiques et biotiques et protéger la ressource dans les forêts	Non	Non	TO fermé en décembre 2016
	8.4 Réparation des dommages causés aux peuplements forestiers sinistrés par la tempête Klaus 2009 (plan chablis)	Oui	Fil de l'esu	
	8.5 Amélioration environnementale de peuplements dégradés	Non	Non	Modification 2017
	8.6.A Amélioration de la qualité et de la rentabilité des peuplements populeux par l'élagage	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	8.6.2 Investissements dans les techniques forestières (mécanisation)	Oui	Fil de l'esu	Modification en mars 2017
Installation	16.7 Stratégies locales de développement forestier	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	6.1.1 DJA	Oui	Fil de l'esu	Modification en mars 2017
Investissements physiques agricoles et agroalimentaires	6.1.B Prêts bonifiés	Oui	Non	TO fermé le 9 mars 2017
	1.2 Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information	Oui	Non	Modification en décembre 2016
	3.1 Nouvelle participation à un régime de qualité	Oui	Fil de l'esu	TO fermé en 2018
	3.2 Activités d'information et de promotion	Oui	AAP NA 28/01/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.1 Plan de modernisation des élevages	Oui	AAP NA 31/03/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.B Investissements dans les exploitations agricoles en mode AB pour les cultures pérennes	Non	Non	TO fermé en décembre 2016
	4.1.3 Investissements dans les exploitations agricoles en CUMA	Oui	AAP NA 27/03/2017	Modification en décembre 2016
	4.1.D Investissements dans les exploitations agricoles: serres fruits et légumes et horticoles	Oui	Hors PDR	
	4.1.E Investissements dans les exploitations agricoles: mécanisation en montagne	Oui	AAP Aquitaine 7/06/2017	
	4.1.F Investissements dans les exploitations agricoles: méthanisation à la ferme	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	4.1.7 Plan végétal environnement	Oui	AAP NA 15/03/2017	Création en décembre 2016
	4.2.1 Investissements de transformation-commercialisation de produits agricoles par des agriculteurs et leurs groupements	Oui	AAP NA 31/03/2017	Modification en décembre 2016
	4.2.2 Investissements de transformation-commercialisation dans les IAA	Oui	Fil de l'esu	Modification en mars 2017
	4.3.A Investissements en faveur des infrastructures liées à l'irrigation agricole	Oui	AAP Aquitaine 24/02/2017	
ICHN	16.1 Aide au fonctionnement des groupes opérationnels du PEI et à la réalisation de leurs projets pilotes	Non	Non (08/01/2018)	
	16.2 Aide aux projets pilotes et à la mise au point de nouveaux produits, pratiques, procédés et technologies	Non	Non	TO fermé en décembre 2017
	16.4 Mise en place et développement de circuits courts et de marchés locaux	Non	Non	
	13.1 Paiements compensatoires pour les zones de montagne			
Agroenvironnement-Climat	13.2 Paiements compensatoires pour les zones visées à l'article 31.5			
	10 MAEC	Oui		
	1111 Conversion à l'agriculture biologique			abondement maquette en 2017
Pastoralisme - Natura 2000 - Biodiversité	1122 Maintien de l'agriculture biologique			
	7.1 Etablissement et révision des plans de gestion liés aux sites NATURA 2000	Oui	Fil de l'esu	Modification en mars 2017
	7.6.A Aide à l'adaptation de la conduite pastorale des troupeaux soumis au risque de prédation par les grands prédateurs	Oui	Fil de l'esu	
	7.6.B Mise en valeur des espaces pastoraux	Oui	AAP Aquitaine 15/03/2017	
	7.6.D Contrats NATURA 2000 - en milieux non-agricoles et non-forestiers et en milieux forestiers	Oui	Fil de l'esu	
	7.6.C Animation des documents de gestion des sites NATURA 2000	Oui	Fil de l'esu	Modification en mars 2017
	12.1 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles Natura 2000			
Développement local	12.3 Paiement d'indemnités en faveur des zones agricoles incluses dans les plans de gestion de district hydrographique			
	6.4.A Investissements dans les activités non agricoles: hébergements touristiques et ruraux, activités de loisir	Oui		
	6.4.B Investissements dans les activités non agricoles pour le développement des TPE en zone rurale	Non		
	7.4 Investissements dans les services de base pour la population rurale	Oui	AAP Aquitaine 13/07/2017	
	7.5 Infrastructures récréatives et touristiques	Oui	AAP Aquitaine 13/07/2018	
LEADER	19.1 Aide préparatoire	Oui	Fil de l'esu	
	19.2 Mise en oeuvre des opérations dans le cadre de la stratégie locale de développement des GAL	Oui	Fil de l'esu	
	19.3 Préparation et mise en oeuvre d'activités de coopération des GAL	Non	Non	
	19.4 Frais de fonctionnement et d'animation liés à la mise en oeuvre de la stratégie locale de développement	Oui	Fil de l'esu	

lancement TO

1.d) Informations clés sur les progrès réalisés par rapport aux valeurs intermédiaires définies dans le cadre de performance sur la base du tableau F

Conformément à la possibilité réglementaire introduite le 23 février 2018 dans le règlement n°215/2014

(règlement de mise en œuvre 216/2018), l'Autorité de gestion a souhaité utiliser la nouvelle approche de comptabilisation des dossiers en intégrant les dossiers ayant reçu un premier paiement dans le RAMO 2017. Ainsi, la comparaison des données de ce RAMO avec les précédents RAMO qui intégraient uniquement les dossiers soldés, doit se faire en tenant compte de cette nouvelle méthode.

Même si des progrès ont été réalisés notamment par l'intégration dans les logiciels OSIRIS des données liées aux indicateurs RAMO en 2017, la disponibilité des données pour le RAMO portant sur l'année 2017 est toujours incomplète. En effet, les dossiers payés dans le cadre de ce RAMO sont des dossiers déposés en 2014, 2015 et 2016 dont l'instrumentation des indicateurs n'avait pas été prévue.

En ce qui concerne le cadre de performance du PDR Aquitaine, les valeurs intermédiaires à atteindre au 31 décembre 2018, le sont déjà pour les Priorités 2 ; 3 et 5.

Pour la Priorité 4 l'indicateur de dépenses publiques totales n'est pas encore totalement atteint mais les prévisions actuelles de dépenses sur les mesures SIGC (10 ; 11 et ,13) permettent d'atteindre très largement la cible intermédiaire au 31 décembre 2018.

Enfin pour la Priorité 6, les cibles intermédiaires sont encore loin d'être atteintes. L'Autorité de gestion a pleinement pris conscience des risques qui pèsent sur l'atteinte de ces cibles au 31 décembre 2018. Aussi des moyens importants ont été déployés notamment par un renforcement significatif des équipes d'instructeurs des dispositifs de développement rural, afin de rattraper le retard de mise en œuvre de ces dispositifs pour atteindre les cibles fixées sur cette priorité.

1.e) Autre élément spécifique du PDR [facultatif]

Sans objet.

1.f) Le cas échéant, la contribution aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes

Comme le prévoit le règlement (UE) n° 1303/2013, au paragraphe 3 de l'article 27, «Contenu des programmes», au paragraphe 3, point e), de l'article 96, «Contenu, adoption et modification des programmes opérationnels présentés au titre de l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», au paragraphe 3 et au paragraphe 4, point d), de l'article 111, «Rapports de mise en œuvre pour l'objectif "Investissement pour la croissance et l'emploi"», et à l'annexe 1, section 7.3, «Contribution des programmes principaux aux stratégies macrorégionales et aux stratégies relatives aux bassins maritimes», ce programme contribue à la/aux stratégie(s) macrorégionale(s) et/ou aux stratégies relatives aux bassins maritimes:

- Stratégie de l'UE pour la région de la mer Baltique (EUSBSR)
- Stratégie de l'UE pour la région du Danube (EUSDR)
- Stratégie de l'UE pour la région de l'Adriatique et de la mer Ionienne (EUSAIR)
- Stratégie de l'UE pour la région alpine (EUSALP)
- Stratégie par bassin maritime: plan d'action pour l'Atlantique (ATLSBS)

1.g) Currency rate used for conversion AIR (non EUR countries)

--

2. ÉTAT D'AVANCEMENT DU PLAN D'ÉVALUATION

2.a) Description de toutes les modifications apportées au plan d'évaluation, dans le PDR au cours de l'exercice, avec leur justification.

Une conduite en commun des évaluations des 3 PDR

Le plan d'évaluation, tel qu'il a été rédigé dans le chapitre 9 du PDR pose les grands principes des activités de suivi et d'évaluation. Ces grands principes ne sont pas remis en cause, mais un travail est actuellement en cours pour préciser les modalités de conduite des activités d'évaluation, dans le contexte de la Nouvelle-Aquitaine.

Ainsi, pour faciliter le pilotage unique des 3 programmes, il semble pertinent de conduire en commun les évaluations des trois PDR. Cela présente également pour avantage de :

- permettre une définition en commun des orientations en matière d'évaluation,
- conduire ces évaluations avec une méthode partagée, pour réaliser plus facilement des analyses comparées entre les deux programmes,
- faire des économies d'échelle.

Pour autant, pour chaque évaluation, les spécificités liées aux trois territoires seront prises en compte afin d'analyser l'impact du FEADER sur chacun des territoires en lien avec les diagnostics et les analyses AFOM réalisés en début de programmation.

Parallèlement à cette construction du plan d'évaluation FEADER Nouvelle-Aquitaine, une réflexion est en cours sur la convergence des plans d'évaluation dans une vision multi fonds. L'objectif est de rationaliser les démarches d'évaluation en recherchant une mutualisation des méthodes et des études.

La convergence se fera autour des objectifs thématiques de la contribution à l'UE 2020 en identifiant les questionnements communs aux différents FESI et en prenant en compte des questionnements transversaux tels que les principes horizontaux. Il sera maintenu la spécificité des questionnements liés à chaque fonds et à chaque programme pour répondre aux questions évaluatives initialement prévues dans chaque plan d'évaluation.

2.b) Description des activités d'évaluation menées au cours de l'année (en ce qui concerne la section 3 du plan d'évaluation).

Les activités d'évaluation ont débuté en 2017 via les travaux d'évaluation intermédiaire liés au RAMO renforcé portant sur l'année 2016. L'autorité de gestion a choisi de se faire accompagner par un prestataire pour ces travaux dont la mission consistait à :

- collecter les informations et alimenter les 3 rapports renforcés notamment en proposant les éléments de réponses aux questions évaluatives issues des règlements européens ;
- construire une méthodologie de suivi pour les 3 PDR et notamment proposer et alimenter des

tableaux de bord construits pour le suivi.

Un groupe technique a été constitué dans ce cadre. Il est composé des référents des dispositifs, des agents du service FEADER, des référents évaluations des 3 PDR ainsi que des évaluateurs et a permis de :

- valider les sous-questions évaluatives, les critères de jugement et les indicateurs associés;
- orienter les travaux lors d'un point d'étape intermédiaire de l'évaluation;
- à partir des résultats obtenus pour les questions évaluatives, réinterroger les cibles quantitatives fixées dans les PDR et retranscrire de façon opérationnelle les recommandations.

En outre, les travaux du prestataire doivent permettre de redéfinir des thématiques d'évaluation en fonction de l'état d'avancement du programme afin de réviser dans le cadre d'une modification du programme, la section liée au plan d'évaluation.

Par ailleurs, cette évaluation intermédiaire des 3 PDR a pu alimenter les travaux de convergence des trois programmes amorcés en 2016. En effet, plusieurs types d'opération ont fait l'objet de travaux de mise en cohérence sur les mesures 1, 3 et 4 (Aide aux activités de démonstration et aux actions d'information, Aide aux activités de promotion, Plan de compétitivité des exploitations agricoles, Desserte forestière,...).

L'évaluation a permis d'apporter un éclairage sur les impacts de cette convergence sur la logique d'intervention des PDR et sur la suite de la programmation.

Spécificité LEADER

2 ateliers dédiés aux spécificités de l'évaluation LEADER ont été co-animés par l'AG. Ces ateliers ont permis, notamment pour les nouveaux GAL de mieux connaître la particularité du Cadre Commun de Suivi et d'Evaluation et de la spécificité.

2.c) Description des activités entreprises dans le cadre de la fourniture et de la gestion des données (concernant la section 4 du plan d'évaluation).

Les données de suivi sont collectées au travers de l'instruction des demandes d'aide ou des demandes de paiement. Au cours de la «phase d'outillage» de chacun des dispositifs d'aide, un certain nombre d'informations sont spécialement incluses dans les formulaires pour faciliter cette collecte. Le paramétrage progressif de l'outil informatique de gestion n'a pas encore permis la saisie et la valorisation des informations collectées, mais ce sera le cas à partir des dossiers déposés en 2017.

Lors de la formation des services instructeurs à l'outil informatique, un volet spécifique sur les indicateurs de suivi est développé.

Les travaux liés au monitoring (OSIRIS) et à la valorisation des données qui en sont issues (ValOsiris) ont été engagés pour répondre aux besoins d'alimentation des tableaux du Rapport annuel et du cadre de performance. Pour les mesures HSIGC, l'outil OSIRIS permet l'extraction des données nécessaires au suivi financier du programme (codes et libellés des mesures et sous-mesures, période transitoire, domaine prioritaire, nombre de dossiers engagés, nombre de dossiers payés, montant FEADER, montant de la contrepartie nationale et du top up national, part et top up Ministère de l'Agriculture, de l'Agroalimentaire et de la Forêt (MAAF) / Ministère de l'Écologie, du Développement durable et de l'Énergie (MEDDE) / « autre

Etat » / Région / Département / Agence de l'Eau / « autre hors Etat », engagements juridiques externes, paiements et paiements externes). Ces données permettent ainsi de suivre le taux d'engagement et le taux de paiement à différents niveaux (opération / type d'opération, sous-mesure, mesure, domaine prioritaire, priorité).

Un onglet spécifique « indicateurs » a été créé dans l'application et est disponible pour le paramétrage, depuis mars 2017. Les dispositifs sont instrumentés progressivement pour pouvoir extraire les données directement de l'outil via des valorisations de données (ValOSIRIS). La saisie sera réalisée au fil de l'eau au moment de l'instruction et des contrôles avant paiement. L'outil ISIS permettra l'extraction des données des mesures SIGC. De plus, l'autorité de gestion met à jour mensuellement, un tableau de suivi des dossiers programmés suite à son instance de programmation.

En outre, un groupe de travail Suivi-Evaluation s'est formé au niveau national en 2015. Il réunit le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement (ASP), les Autorités de Gestion, et l'Observatoire du Développement Rural (ODR). Son objectif est d'établir une « bible » de l'évaluation en s'appuyant sur la note d'orientation d'août 2015 du comité de développement rural « suivi des programmes 2014-2020 - tableaux pour les rapports annuels de mise en œuvre » (traduction en français du document Monitoring 2014-2020 – Implementation report tables réalisée par le Ministère de l'Agriculture). Les travaux du groupe de travail portent sur les mesures HSIGC et les indicateurs européens avec pour objectif d'aboutir à un tableau des indicateurs de suivi 2014-2020 précisant : le type d'indicateur, à quelle opération et domaine prioritaire il s'applique, les consignes de la Commission européenne, des règles communes de gestion, les données à extraire d'ISIS ou d'OSIRIS et comment procéder aux extractions/requêtes. Un groupe de travail restreint issu de ce groupe travaille par ailleurs spécifiquement sur le RAMO (élaboration des tableaux du RAMO et de requêtes pertinentes via l'ODR pour la préparation des RAMO).

Pour les mesures du Système Intégré de Gestion et de Contrôle (SIGC), des extractions du logiciel ISIS sont disponibles pour nous permettre de récolter les données ICHN, MAEC et BIO des différentes campagnes. Un groupe de travail "COMOP" SIGC est également formé au niveau national réunissant le Ministère de l'Agriculture, l'Agence de Services et de Paiement et les autorités de gestion. Les questions relatives à l'évaluation des mesures SIGC seront abordées dans ce groupe.

2.d) Une liste des évaluations réalisées, y compris des références à l'adresse où elles ont été publiées en ligne.

Aucune évaluation achevée définie

2.e) Un résumé des évaluations réalisées mettant l'accent sur les constatations de l'évaluation.

Aucune évaluation n'a été réalisée en 2017. De ce fait, il n'y a pas d'élément à apporter pour les sections 2 d, f et g.

2.f) Description des activités de communication entreprises dans le cadre de la publicité donnée aux conclusions de l'évaluation (concernant la section 6 du plan d'évaluation).

Aucune activité de communication définie

2.g) Description du suivi donné aux résultats de l'évaluation (en ce qui concerne la section 6 du plan d'évaluation).

Aucun suivi défini

3. PROBLÈMES ENTRAVANT LA RÉALISATION DU PROGRAMME AINSI QUE LES MESURES PRISES

3.a) Description des mesures prises pour assurer la qualité et l'efficacité de la mise en œuvre du programme

L'année 2017 a été l'occasion de mettre en place plusieurs mesures pour accélérer la mise en œuvre du PDR Aquitaine :

- **Instrumentation OSIRIS** : stabilisation de l'équipe OSIRIS au niveau de la délégation régionale de l'ASP et de l'autorité de gestion chargée de développer les logiciels OSIRIS. Au sein de la Région Nouvelle-Aquitaine, le service FEADER est chargé de l'instrumentation des dispositifs FEADER. 1 coordinateur OSIRIS en lien avec 3 agents se chargent du déploiement d'OSIRIS pour tous les dispositifs. Fin 2017, l'essentiel des dispositifs étaient instrumentés y compris les dispositifs harmonisés dans le cadre des modifications de fin 2016 et début 2017 nécessitant un nouvel outil. L'autorité de gestion a également déployé sur la plupart des dispositifs le moteur de calcul instruction destiné à sécuriser le calcul de l'aide à l'instruction de la demande d'aide.
- **Harmonisation des dispositifs** : la fusion des régions Aquitaine, Limousin et Poitou-Charentes a conduit la Région à harmoniser un certain nombre de dispositifs notamment les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers. Cette harmonisation répond d'abord à une obligation réglementaire d'harmonisation des règlements d'intervention financière au niveau de la nouvelle Région. La Région apportant des contreparties au FEADER sur un certain nombre de dispositifs, il a fallu repenser le cadre d'intervention de ces dispositifs. De plus, après 3 années de programmation, dont 2 années effectives sur la programmation 2014-2020 (2015 et 2016), et étant donné le retard pris dans le lancement des dispositifs, une simplification s'est avérée nécessaire. L'harmonisation a été réfléchie dans ce sens de sorte à ne pas renouveler les erreurs commises en début de programmation. Enfin, l'harmonisation des dispositifs permet d'avoir des dispositifs clone sur les 3 PDR et donc un accompagnement facilité et renforcé des services instructeurs, les règles et documents de mise en œuvre étant les mêmes sur l'ensemble du territoire.
- **Modification stratégique du programme** : L'année 2017 a en partie été consacrée à la modification stratégique des 3 programmes de la Région Nouvelle-Aquitaine poursuivant la dynamique des modifications d'harmonisation présentées fin 2016 et début 2017. Cette modification portait un double objectif :

1/ Répondre au mieux aux besoins de ce vaste territoire tout en respectant les dynamiques et les caractéristiques des anciens territoires mises en exergue dans les diagnostics élaborés en début de programmation ;

2/ Concentrer l'intervention de l'Union européenne sur des dispositifs de masse afin de réduire les coûts administratifs liés à la mise en œuvre du FEADER.

Ce deuxième objectif est particulièrement important étant donné les retards importants dans la mise en œuvre des PDR. De 120 dispositifs FEADER à mettre en œuvre sur le territoire de la Nouvelle-Aquitaine (38 pour le PDR), la modification stratégique a permis d'aboutir à 85 dispositifs FEADER (27 pour le PDR Aquitaine) dont 13 dispositifs harmonisés c'est-à-dire ayant les mêmes conditions de mise en œuvre pour tout le territoire (1 seul AAP, 1 outil OSIRIS dupliqué, des formulaires uniques, les mêmes procédures, une même base de formation, etc.).

- **Stabilisation des équipes et de l'organisation de l'autorité de gestion suite à la fusion de Régions** : l'année 2017 a permis de stabiliser l'organisation de l'autorité de gestion et la répartition des missions en matière de mise en œuvre du FEADER au sein de la Région et avec les services instructeurs de l'Etat. Des avenants aux conventions de délégation de tâches ont notamment été pris pour redéfinir le champ d'intervention des services de l'Etat en matière d'instruction en fonction de leurs ressources. Cette étape s'achèvera en 2018 avec la reprise de l'instruction des mesures LEADER sur les PDR Aquitaine et Poitou-Charentes par les services de la Région.
- **Accompagnement renforcé des services instructeurs** : l'autorité de gestion a mis en place en 2017 un certain nombre d'outils permettant un meilleur appui des services instructeurs. Pour les dispositifs agricoles, agroalimentaires et forestiers, la désignation d'un binôme référent métier au sein des services techniques de la Direction Agriculture et référent thématique au sein du service FEADER a permis de répondre plus efficacement aux questions posées par les services instructeurs. De plus, sur ces dispositifs des points réguliers sont organisés en comité technique ou lors de réunions regroupant l'autorité de gestion, l'ASP, la DRAAF, la DREAL et les services instructeurs. Concernant les dispositifs LEADER et de développement rural, la constitution d'une sous Direction Fonds européens et Territoires au sein du Pôle Europe a permis aux partenaires et aux services instructeurs d'avoir des interlocuteurs identifiés sur ces dispositifs. Des réunions et comités d'appui aux GAL LEADER ont par exemple été mis en place par l'autorité de gestion pour traiter les questions liées à cette mesure.

3.b) Mécanismes de mise en œuvre de qualité et efficaces

Options simplifiées en matière de coûts (OSC) ¹, indicateur indirect calculé automatiquement

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR ²	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées) ³
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00	64,87	25,46

¹ Les options simplifiées en matière de coûts sont les coûts unitaires/taux forfaitaires/montants forfaitaires au titre de l'article 67, paragraphe 5, du RPDC, y compris les méthodes spécifiques du Feader visées au point e) du même article, comme les montants forfaitaires applicables à la création d'entreprises, les paiements forfaitaires versés aux organisations de producteurs et les coûts unitaires liés aux zones et aux animaux.

² Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 de la version du programme

³ Calculé automatiquement à partir des mesures 06, 09, 10, 11, 12, 13, 14, 15, 18 des déclarations de dépenses

Options simplifiées en matière de coûts (OSC), sur la base des données détaillées spécifiques de l'État membre [facultatif]

	Total de la dotation financière du PDR [Feader]	[%] Couverture OSC prévue par rapport à la dotation totale du PDR	[%] Dépenses réalisées au moyen d'OSC par rapport à la dotation totale du PDR (données cumulées)
Total au titre de l'article 67, paragraphe 1, points b), c) et d) + l'article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00		
Méthodes spécifiques des Fonds, article 67, paragraphe 5, point e), du RPDC	595 324 615,00		

Gestion électronique des bénéficiaires [facultatif]

	[%] Financement du Feader	[%] Opérations concernées
Demande d'aide		
Demandes de paiement		
Contrôles et conformité		
Suivi et établissement de rapports pour l'autorité de gestion/organisme payeur		

Délai moyen pour la perception des paiements par les bénéficiaires [facultatif]

[Jours] Le cas échéant, délai de l'État membre pour le versement des paiements aux bénéficiaires	[Jours] Délai moyen pour le versement des paiements aux bénéficiaires	Observations

4. MESURES PRISES POUR METTRE EN ŒUVRE LE SOUTIEN TECHNIQUE ET LES EXIGENCES EN MATIÈRE DE PUBLICITÉ DU PROGRAMME

4.a) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN et la mise en œuvre de son plan d'action

4.a1) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en place du RRN (structure de gouvernance et unité d'appui au réseau)

Le PDR Aquitaine mentionne, dans sa section 17, le rôle, les missions, les instances de pilotage et les moyens de mise en œuvre d'un réseau rural régional.

Une présentation de la gouvernance et des missions conférées au réseau rural Nouvelle-Aquitaine (RRNA) couvrant les 3 PDR a été réalisée lors du Comité de suivi du 21 juin 2017. Le RRNA a un éventail de missions larges et riches, permettant de répondre aux objectifs définis par l'Europe.

A l'échelle régionale, il s'agira de décliner de façon opérationnelle les objectifs mentionnés par la Commission. Le RRNA doit ainsi :

- Animer, avec un caractère opérationnel et depuis un ancrage territorial régional, la mise en réseau des acteurs régionaux de développement rural, en lien avec les autres échelons
- Communiquer sur la mise en œuvre des PDR et leurs résultats afin de donner à voir l'action publique au cœur des territoires ruraux et favoriser l'émergence de nouveaux projets
- Capitaliser, via une mission de veille et de repérage, sur les expériences menées afin de favoriser le transfert de connaissances, la diffusion de bonnes pratiques et la qualité des projets
- Décloisonner les relations entre acteurs du développement rural afin de promouvoir les actions transversales et multisectorielles, souvent vectrices d'innovation.

Le RRNA a, également, pour objectifs spécifiques de :

- diffuser de l'information sur le contenu des trois PDR et sur les opérations financées,
- mettre en relation les bénéficiaires du FEADER acteurs ruraux, potentiels bénéficiaires du FEADER,
- faire échanger des idées, capitaliser les expériences, générer des analyses, apporter un regard critique et innovant,
- favoriser l'atteinte des cibles fixées dans le PDR,
- apporter à l'Autorité de Gestion des éléments de justification pour ajuster les programmes européens,
- organiser des moments de réflexion sur des thématiques particulières liées aux mesures de développement rural,
- proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG,
- valoriser les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR,
- réaliser l'articulation avec le Réseau Rural National, notamment la remontée de données et relayer ses communications pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses

informations.

La coordination et l'animation du Réseau rural régional Nouvelle-Aquitaine se fera par un agent référent, au sein des équipes de la Région, appuyé par une cellule d'animation externe chargée d'animer les activités du réseau pour les 3 PDR sur la période 2018-2020.

La sélection de cette cellule d'animation se fera par le biais de la commande publique (prestation) dont les éléments préparatifs de recrutement ont été élaborés fin 2017.

Un cahier des charges est établi sur la base des missions suivantes :

- Travailler sur les exemples de projets du PDR en lien avec RRN
- Proposer une offre de formations, de mise en réseau et d'échanges d'expériences pour les GAL Leader, avec une « assistance technique coopération », un rôle de plateforme de capitalisation et d'échanges d'expériences et un accompagnement collectif sur sujets transversaux, en lien avec la coordination Leader de l'AG
- Mettre en commun les données recueillies dans le cadre du suivi et de l'évaluation des PDR
- Relayer les communications émanant du Réseau rural national pour favoriser l'émergence de projet, et améliorer la qualité des projets et leur valorisation
- Participer aux actions du REDR au besoin (mission nationale principalement) et relayer ses informations

Un appel d'offres a été lancé début 2018 mais s'est révélé infructueux et devra être relancé d'ici le mois de septembre.

4.a2) Mesures prises et état d'avancement en ce qui concerne la mise en œuvre du plan d'action

Cette partie sera développée postérieurement à la mise en place du réseau rural à l'échelle de la Nouvelle-Aquitaine.

4.b) Les mesures prises pour assurer la publicité du programme [article 13 du règlement d'exécution (UE) n° 808/2014 de la Commission]

Stratégie de communication mutualisée

Mise en œuvre

Pour présenter une vision large de l'intervention de l'Europe en Nouvelle-Aquitaine, une stratégie de communication commune aux 6 programmes européens FESI des 3 territoires est privilégiée.

Cette stratégie est pluri fonds et conduite à l'échelle du territoire de la Nouvelle-Aquitaine. Elle s'appuie sur les stratégies préexistantes des 3 ex-territoires régionaux et propose une approche par thématiques.

Une déclinaison par plans d'actions annuels permet également de maintenir des actions spécifiques à chaque programme européen territorialisé en fonction de l'avancée des programmes et notamment pour cibler des

porteurs de projets potentiels.

Une corrélation avec la communication sur les programmes de coopération internationale et régionale est recherchée, de même qu'une mutualisation avec les actions de communication de la Région, des partenaires et des relais. Ainsi, une démarche participative associant les partenaires clés de la région permet d'optimiser les modalités de mise en œuvre de la stratégie.

Objectifs stratégiques

- Assurer la transparence et la notoriété des programmes européens en communiquant sur les programmes européens et leur état d'avancement,
- Faciliter la mise en œuvre de la programmation,
- Transmettre les valeurs européennes et régionales, et montrer l'impact des fonds européens pour le développement régional,
- Mieux faire connaître le rôle et l'implication de la Région et les nouveautés de la période de programmation 2014-2020,
- Démultiplier la communication en mobilisant le partenariat régional mais aussi national.

Les grands types de cibles

- Les bénéficiaires potentiels
- Les bénéficiaires
- Le grand public
- Les partenaires du programme
- Les élus
- Les relais
- Les médias

Le message

« La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre territoire » est le message générique présent généralement sur les supports grand public. Lorsque l'on évoque les ressources humaines, en fonction des thématiques et des cibles, ce message est décliné et devient : « La Région et l'Europe agissent ensemble pour votre avenir ».

Principales actions mutualisées Nouvelle-Aquitaine – 2017

1. Les actions interfonds

- **La mise en ligne du nouveau site des fonds européens en Nouvelle-Aquitaine www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu et animation des comptes Facebook Europeennouvelleaquitaine et**

Twitter UEenNouvelleAqui

Symbole de cette stratégie harmonisée, le site se substitue aux sites web des 3 ex-Régions. Il s'adresse prioritairement au grand public, aux porteurs de projets et bénéficiaires.

Le site permet de :

- s'informer sur les programmes européens et les différentes possibilités de financements européens, l'actualité européenne....
- identifier, selon le projet, les contacts pertinents avant de déposer une demande de subvention européenne en ligne.
- consulter et répondre aux appels à projets mobilisables
- télécharger les documents et outils mis à disposition (la réglementation, les différents programmes, les outils d'information et de communication, la liste des bénéficiaires, les communiqués de presse....)
- accéder directement aux intranets, plateforme d'échanges et de travail

Le joli mois de l'Europe (JME)

La Région consacre un espace dédié sur le web, où sont recensés tous les événements européens organisés en mai. L'utilisation d'un même visuel (le papillon) et d'un même message (le Joli Mois de l'Europe) permet de donner une plus grande visibilité sur l'Europe. Elle dote en supports de communication (affiches, dépliants, goodies) toutes les structures recensées adhérant au Joli Mois de l'Europe. Via une agence spécialisée, elle assure également une couverture presse du JME durant tout le mois de Mai.

Chiffres clefs JME 2017 :

- 187 événements organisés par 90 structures pour près de 10 000 personnes touchées
- Impact sur les réseaux sociaux important
- 177 retombées Presse

Animations – Actions de communication (exemples)

- **Séminaire** « Les fonds européens structurels et d'investissement mobilisables dans les programmes limousins 2014/2020 » le 3 octobre à Limoges et le 7 novembre à Vouillé. A destination des équipes en charge des politiques contractuelles et des partenaires, ce séminaire avait pour objectif de mieux faire connaître les fonds européens, de faciliter et d'accompagner l'émergence de projets.
- **Journal "l'Europe et vous" 2017** A destination du grand public, ce document permet de présenter les fonds européens en Nouvelle-Aquitaine et les principales réalisations soutenues.
- **Book thématique** qui illustre par thématiques une palette de projets financés par l'Europe. Il a vocation à être largement diffusé. (cf. rubrique Dépliants d'information <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/mediatheque.html>).
- **Communiqués de presse après chaque consultation écrite**

<https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/accueil/espace-presse.html>

- **Un calendrier Europe 2017** largement diffusés auprès du grand public, des bénéficiaires et partenaires, **et une carte de vœux électronique** diffusée aux partenaires.

Les actions spécifiques au FEADER

- **Le forum de la coopération le 23 novembre à Brive.** Ce forum avait pour mission de réunir dans un même lieu tous les acteurs des territoires de la région. Organisé sous forme d'ateliers, de tables rondes et d'un village européen, il a favorisé les échanges et les rencontres autour de la thématique de la coopération.
- **La mise en ligne des appels à projets sur le site <https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/fr/appels-a-projets.html>.** Une fois l'appel à projet clôturé, celui-ci reste archivé sur le site.
- **L'accompagnement des bénéficiaires dans leurs obligations de publicité :** Une notice sur les obligations de publicité et des autocollants Europe ont été imprimés et largement diffusés.
https://www.europe-en-nouvelle-aquitaine.eu/sites/alpc_eu/files/2018-03/Notice_FEADER_NA_2018_0.pdf

5. ACTIONS MENÉES POUR SATISFAIRE AUX CONDITIONS EX ANTE

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2015, 2016.

6. DESCRIPTION DE LA MISE EN ŒUVRE DES SOUS-PROGRAMMES

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

7. ÉVALUATION DES INFORMATIONS ET DES PROGRÈS ACCOMPLIS DANS LA RÉALISATION DES OBJECTIFS DU PROGRAMME

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

**8. MISE EN ŒUVRE DES ACTIONS VISANT À PRENDRE EN COMPTE LES PRINCIPES ÉNONCÉS
AUX ARTICLES 5,7 ET 8 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013**

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2016, 2018.

9. PROGRÈS ACCOMPLIS EN VUE DE GARANTIR UNE APPROCHE INTÉGRÉE DE L'UTILISATION DU FEADER ET DES AUTRES INSTRUMENTS FINANCIERS DE L'UNION

Cette section s'applique uniquement au ou aux rapports annuels de mise en œuvre 2018.

10. RAPPORT SUR LA MISE EN ŒUVRE DES INSTRUMENTS FINANCIERS [ARTICLE 46 DU RÈGLEMENT (UE) N° 1303/2013]

30A L'évaluation ex ante a-t-elle commencé?	Oui
30B L'évaluation ex ante est-elle terminée?	Oui
30. Date d'achèvement de l'évaluation ex ante	18-06-2018
31.1. Le processus de sélection ou de désignation a-t-il commencé?	Non
13A L'accord de financement a-t-il été signé?	Non
13. Date de signature de l'accord de financement avec l'organisme mettant en œuvre l'instrument financier	-

11. TABLEAUX D'ENCODAGE DES INDICATEURS COMMUNS ET SPÉCIFIQUES AU PROGRAMME ET VALEURS CIBLES CHIFFRÉES

Voir annexe relative au suivi

Annexe II

Tableau détaillé décrivant le niveau de mise en œuvre par domaines prioritaires incluant les indicateurs de réalisation

Domaine prioritaire 1A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1A	T1: pourcentage des dépenses relevant des articles 14, 15 et 35 du règlement (UE) n° 1305/2013 dans le total des dépenses au titre du PDR (domaine prioritaire 1A)	2014-2017			0,06	4,76	1,26
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1B	T2: nombre total d'opérations de coopération soutenues au titre de la mesure de coopération [article 35 du règlement (UE) n° 1305/2013] (groupes, réseaux/pôles, projets pilotes...) (domaine prioritaire 1B)	2014-2017					20,00
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 1C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
1C		2014-2017					
		2014-2016					
		2014-2015					

Domaine prioritaire 2A

FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2A	T4: pourcentage d'exploitations agricoles bénéficiant d'un soutien au titre du PDR pour des investissements dans la restructuration ou la modernisation (domaine prioritaire 2A)	2014-2017	6,54	79,55	3,65	44,40	8,22
		2014-2016	4,00	48,65	0,93	11,31	
		2014-2015	2,70	32,84	0,53	6,45	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	74 740 214,15	56,21	33 450 589,08	25,16	132 962 264,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 592 364,24	19,79	563 269,14	7,00	8 047 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	71 314 808,11	59,80	31 670 264,35	26,56	119 254 717,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					272 675 472,00
M04.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			30 988 432,72	29,63	104 575 471,00
M04.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			1 492,00	42,03	3 550,00
M04.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	4 245 283,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	1 833 041,80	49,82	1 217 055,59	33,08	3 679 245,00
M08.6	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			1 217 055,59	33,08	3 679 245,00
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 981 132,00

Domaine prioritaire 2B							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
2B	T5: pourcentage d'exploitations agricoles avec un plan d'entreprise/des investissements pour les jeunes agriculteurs soutenus par le PDR (domaine prioritaire 2B)	2014-2017	4,69	84,38	2,01	36,16	5,56
		2014-2016	3,98	71,61	1,14	20,51	
		2014-2015	1,18	21,23	0,64	11,51	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
2B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	23 597 957,27	34,32	14 900 992,13	21,67	68 750 000,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	23 597 957,27	34,32	14 900 992,13	21,67	68 750 000,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					69 068 396,00
M06.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			14 900 992,13	21,67	68 750 000,00
M06.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			868,00	36,17	2 400,00

Domaine prioritaire 3A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
3A	T6: pourcentage d'exploitations agricoles percevant un soutien pour participer à des systèmes de qualité, des marchés locaux et des circuits d'approvisionnement courts ou des groupements/organisations de producteurs (domaine prioritaire 3A)	2014-2017	0,49	26,45	0,26	14,03	1,85
		2014-2016	0,20	10,80	0,01	0,54	
		2014-2015	0,02	1,08			
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
3A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	17 238 192,91	30,52	10 199 721,55	18,06	56 484 905,00
M01	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 143 396,00
M03	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 370 649,00	24,98	2 337 780,07	24,63	9 490 566,00
M03.1	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			113,00	14,13	800,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	14 867 543,91	33,23	7 861 941,48	17,57	44 735 849,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					150 000 000,00
M04.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			23,00	16,43	140,00
M04.2							
M16	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	1 115 094,00

Priorité P4								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
P4	T12: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion des sols et/ou à prévenir l'érosion des sols (domaine prioritaire 4C)	2014-2017			4,56	32,00	14,25	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T10: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion visant à améliorer la gestion de l'eau (domaine prioritaire 4B)	2014-2017				0,27	1,89	14,31
		2014-2016						
		2014-2015						
	T9: pourcentage des terres agricoles sous contrats de gestion soutenant la biodiversité et/ou la préservation des paysages (domaine prioritaire 4A)	2014-2017				12,68	88,61	14,31
		2014-2016				9,13	63,80	
		2014-2015				9,13	63,80	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
P4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	229 934 059,16	49,18	189 791 122,79	40,59	467 531 985,33	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	9 104 195,38	30,40	2 688 586,09	8,98	29 951 887,00	
M07.1	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			2,00	6,25	32,00	
M10	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	18 633 790,02	29,13	11 265 850,36	17,61	63 975 117,00	
M10.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			32 248,24	11,84	272 340,00	
M11	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	34 707 147,54	72,31	8 418 493,39	17,54	48 000 000,00	
M11.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			15 413,30	35,84	43 000,00	
M11.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			22 913,25	76,38	30 000,00	
M12	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	133 333,33	
M13	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	167 488 926,22	51,46	167 418 192,95	51,44	325 471 648,00	
M13.1	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			222 631,25	186,11	119 622,00	
M13.2	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			245 555,62	229,59	106 956,00	

Domaine prioritaire 5A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5A	T14: pourcentage des terres irriguées passant à un système d'irrigation plus efficace (domaine prioritaire 5A)	2014-2017					0,53
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	14 547 170,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					15 000 000,00
M04	O5 - Superficie totale (ha)	2014-2017			0,00	0,00	1 300,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	100,00

Domaine prioritaire 5C							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5C	T16: total des investissements (€) dans la production d'énergie renouvelable (domaine prioritaire 5C)	2014-2017					10 000 000,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5C	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
M04	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	5 773 585,00
M04	O2 - Total des investissements	2014-2017					10 000 000,00
M04.1 M04.3	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	8,00

Domaine prioritaire 5E							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
5E	% des terres forestières reboisées au travers du TO 8.4 (hectares)	2014-2017			4,24	82,49	5,14
		2014-2016			1,40	27,24	
		2014-2015			1,00	19,46	
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
5E	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	134 573 709,29	86,66	63 564 848,95	40,93	155 283 018,00
M08	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	134 573 709,29	86,66	63 564 848,95	40,93	155 283 018,00
M08.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			1 665 741,70	8,83	18 867 925,00
M08.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			61 899 107,25	45,88	134 905 660,00
M08.5	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 509 433,00
M08.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	80,00

Domaine prioritaire 6A							
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023
6A	T20: emplois créés dans les projets soutenus (domaine prioritaire 6A)	2014-2017					25,00
		2014-2016					
		2014-2015					
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023
6A	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
M06	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	0,00	0,00	0,00	0,00	7 875 472,00
M06	O2 - Total des investissements	2014-2017					28 400 000,00
M06.2 M06.4	O4 - Nombre d'exploitations/de bénéficiaires soutenus	2014-2017			0,00	0,00	170,00

Domaine prioritaire 6B								
FA/M	Nom de l'indicateur cible	Période	Basé sur ceux approuvés (le cas échéant)	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Valeur cible pour 2023	
6B	T23: emplois créés dans les projets soutenus (Leader) (domaine prioritaire 6B)	2014-2017					130,00	
		2014-2016						
		2014-2015						
	T22: pourcentage de la population rurale bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (domaine prioritaire 6B)	2014-2017						30,34
		2014-2016						
		2014-2015						
	T21: pourcentage de la population rurale concernée par les stratégies de développement local (domaine prioritaire 6B)	2014-2017				112,29	156,60	71,70
		2014-2016				112,29	156,60	
		2014-2015						
FA/M	Indicateur de réalisation	Période	Engagés	Utilisation (%)	Réalisés	Utilisation (%)	Prévu pour 2023	
6B	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	7 678 627,71	6,40	632 327,19	0,53	120 055 737,00	
M07	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	2 746 809,40	4,97	0,00	0,00	55 288 190,00	
M07.1 M07.2 M07.4 M07.5 M07.6 M07.7 M07.8	O15 - Population bénéficiant de meilleurs services/infrastructures (informatiques ou autres)	2014-2017			0,00	0,00	550 000,00	
M07.4	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	80,00	
M07.5	O3 - Nombre d'actions/opérations soutenues	2014-2017			0,00	0,00	80,00	
M19	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017	4 931 818,31	7,61	632 327,19	0,98	64 767 547,00	
M19	O18 - Population concernée par les groupes d'action locale	2014-2017			2 036 065,00	156,62	1 300 000,00	
M19	O19 - Nombre de groupes d'action locale sélectionnés	2014-2017			22,00	137,50	16,00	
M19.1	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			389 726,76	51,64	754 717,00	
M19.2	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			58 382,27	0,12	49 339 623,00	
M19.3	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			0,00	0,00	1 886 792,00	
M19.4	O1 - Total des dépenses publiques	2014-2017			184 218,16	1,44	12 786 415,00	

Documents

Intitulé du document	Type de document	Date du document	Référence locale	Référence de la Commission	Total de contrôle	Fichiers	Date d'envoi	Envoyé par
AIR Financial Annex 2014FR06RDRP072	Annexe financière (systèmes)	13-07-2018		Ares(2018)3780200	1113111000	AIRfinancialAnnex2014FR06RDRP072_fr.pdf	16-07-2018	nazouzfa
Résumé citoyen RAMO 2017	Résumé à l'intention des citoyens	29-06-2018		Ares(2018)3780200	909578428	Résumé citoyen RAMO 2017	16-07-2018	nazouzfa

